

# ET SI ON ANTICIPAIT?

## RISQUES DE CONFLITS VIOLENTS EN TUNISIE



Sarra GRIRA

**NOVACT**  
Noviolència  
Nonviolence  
اللاعنف

# NOVACT

Noviolència  
Nonviolence  
اللاعنف

L'**Institut Novact de Nonviolence** est une association sans but lucratif consacrée à la transformation des conflits et à la construction de la paix. Depuis plus de 20 ans, nous travaillons à la construction d'une paix positive grâce à la nonviolence dans la région euro-méditerranéenne.

Pour plus d'informations, voir [www.novact.org](http://www.novact.org).

Ce rapport est écrit et publié conformément à la politique d'indépendance intellectuelle de Novact. Les recommandations formulées dans ce rapport sont le résultat des consultations, discussions et réflexions collectives approfondies de la part de nombreuses parties prenantes, principalement issues de la société civile tunisienne. Le texte final tente de refléter tous ces points de vue et ces expertises, mais cela n'implique pas que toutes les parties impliquées dans ce processus soient d'accord avec toutes les recommandations contenues dans ce document.

Cette publication bénéficie du soutien de la Coopération catalane à travers l'Agence catalane de coopération au développement (ACCD), et du ministère des Droits sociaux et de l'Agenda 2030 du gouvernement de l'Espagne. Le contenu de cette publication relève de la responsabilité exclusive de Novact et ne reflète pas nécessairement la position de l'ACCD ou du ministère des Droits sociaux et de l'Agenda 2030.



Generalitat  
de Catalunya



**Dépôt légal** : Ce travail est autorisé sous la licence Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International (CC BY-NC 4.0). Ce travail peut être copié, distribué, diffusé publiquement, traduit et modifié, à condition que ce soit à des fins non commerciales et que sa paternité soit reconnue.

# ET SI ON ANTICIPAIT?

## RISQUES DE CONFLITS VIOLENTS EN TUNISIE

Autrice

**Sarra Grira**

Traduction en arabe

**Amri Translation Services**

Couverture et design

**Shakti Agency**

Coordination

**Institut Novact de Nonviolence**

# SOMMAIRE

5	Introduction
7	Axe I : Les Risques D'un État Défaillant
17	Axe II : La Crise Économique À L'heure Du Populisme
25	Axe III : Une Justice Aux Ordres
31	Axe IV : Polarisation De La Société
39	Axe V : Environnement Et Changement Climatique
50	Recommandations

# INTRODUCTION

La Tunisie se trouve aujourd'hui à la croisée de trois chemins, relevant à la fois du contexte interne et d'une situation régionale et mondiale dont le pays subit les effets : l'héritage de 10 ans de démocratie libérale qui a mis en place de nouvelles institutions, une nouvelle société civile et des pratiques politiques qui se sont peu ancrées dans la société et n'ont pas fondamentalement amélioré la situation économique et sociale du pays ; l'avènement de l'ère Kaïs Saïed, qui se caractérise par un présidentielisme sans précédent qui fait fi de toutes les procédures légales, et installe un état d'arbitraire guère rassurant ; à cela s'ajoute une situation mondiale qui se caractérise par les conséquences économiques de la pandémie du Covid-19, celles de la guerre en Ukraine, une urgence climatique et environnementale qui ne relève plus des prédictions d'avenir mais dont on constate déjà les effets concrets, sans oublier une montée générale de l'autoritarisme, notamment dans la région euroméditerranéenne, et une poursuite des politiques coloniales et d'apartheid dans les territoires palestiniens, qui ne cesse de discréditer le droit international et ses traités<sup>1</sup>.

Depuis le coup d'État du 25 juillet 2021, et surtout depuis le décret 117 du 22 septembre 2021 par lequel le président Kaïs Saïed a suspendu la constitution de 2014 et s'est accaparé tous les pouvoirs, la situation politique, sociale et économique tunisienne connaît un tournant de plus en plus inquiétant. Concentration de toutes les prérogatives entre les mains du président de la République, démantèlement des institutions, pressions exercées par l'autorité en place sur diverses formes de liberté d'expression et d'exercice politique rappellent des pratiques avec lesquelles le pays était censé avoir coupé après la révolution de 2010-2011. Ce constat se double d'une crise économique à son paroxysme, comme le montrent les épisodes répétitifs de pénurie depuis plus d'un an. À cela il faut ajouter une polarisation sociétale, à la fois héritage de la période post révolutionnaire et des discours de plus en plus clivants, notamment ceux du président de la République, et qui ont déjà donné lieu à des épisodes de violence, comme on l'a vu en février 2023.

Toutes ces évolutions rendent le risque de l'émergence de conflits violents en Tunisie de plus en plus élevé. L'idée d'ailleurs revient souvent dans les entretiens que nous avons menés : si personne ne se hasarde à dire quand exactement cela « éclatera », quelle en sera l'élément déclencheur ni quelle forme cela va prendre, l'idée que, contrairement à 2011, le prochain soulèvement ne sera pas pacifique fait de plus en plus son chemin. D'autant que ce risque de conflit – et la violence qui l'accompagnerait – se situerait cette fois à deux échelles : une opposition État / population d'un côté, et des oppositions violentes à l'intérieur même de la société de l'autre.

---

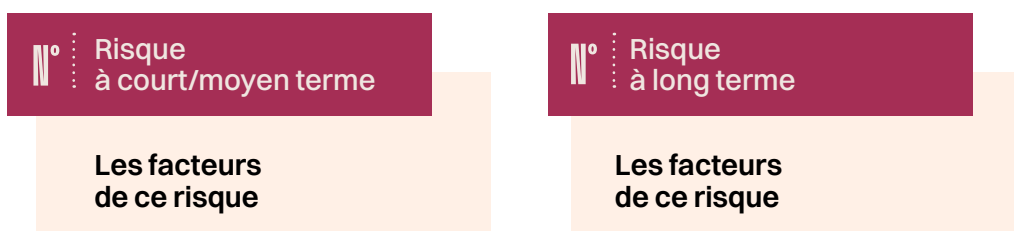
1. Voir Craig Mokhiber, « Palestine. «Un génocide qui se déroule sous nos yeux» », Orient XXI, <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/palestine-un-genocide-qui-se-deroule-sous-nos-yeux,6848>

Loin de prétendre à une quelconque exhaustivité, ce document a donc pour ambition d'identifier les principales causes qui pourraient, dans un futur plus ou moins proche, donner lieu à un conflit violent, et d'esquisser quelques pistes de réflexions, en guise de recommandations, pour prévenir ces conflits. Ce choix s'est fait sur la base d'une probabilité réelle. Il ne s'agit ni de verser dans le catastrophisme, ni de « jeter de l'huile sur le feu ». Quant aux recommandations, elles sont le résultat d'entretiens, de ressources bibliographiques et seront complétées régulièrement par les contributions des personnes concernées.

Pour mener à bien ce projet, nous avons choisi de mettre la lumière sur cinq axes qui nous paraissent à l'heure qu'il est particulièrement importants : la défaillance de l'État et le démantèlement des institutions, les choix économiques des autorités - entre autres avec le projet présidentiel des entreprises communautaires -, l'instrumentalisation du pouvoir judiciaire, la polarisation de la société - et les risques particuliers que cela présente pour les minorités politiques, notamment les minorités de genre et les jeunes, et enfin la question environnementale, que l'on abordera à la fois du point de vue de la sécurité alimentaire, du réchauffement climatique et de la gestion des déchets. Ces thématiques sont abordées à travers un corpus bibliographique (livres et articles), la prise en compte des décisions et du discours politique à la tête de l'État et des entretiens menés avec les acteurs et actrices concernés.

En tout, 17 entretiens ont été menés : 8 avec des titulaires de droit, 7 avec des titulaires de responsabilité, un entretien avec un ancien titulaire d'obligation et un autre avec un observateur extérieur. Cinq entretiens ont été avec des femmes, douze avec des hommes, ce qui est représentatif du déséquilibre de parité dans les différentes institutions, qu'elles soient ou non gouvernementales. Nous avons également constaté la difficulté que nous avons eue à entrer en contact avec des titulaires d'obligation, chose qui s'explique notamment par l'atmosphère délétère que connaît le pays actuellement et que nous détaillons dans notre premier axe de réflexion. Par conséquent, ce « manque de représentativité » est lui-même symptomatique de la situation actuelle. Neuf entretiens ont eu lieu avec des personnes qui représentent un point de vue décentralisé, soit parce qu'elles ne vivent pas à Tunis (voire pas en Tunisie), soit parce que leur activité professionnelle ou militante se concentre sur des régions périphériques (intérieur du pays ou quartiers périphériques de la capitale).

Dans chacun des axes, nous avons identifié un nombre de risques spécifiques - qui ne sont pas les seuls mais que nous avons choisi de relever -, favorisés par les facteurs de risque que nous détaillons, le tout étant mis dans le contexte des situations de risques. Enfin, nous proposerons en guise de conclusion des recommandations qui pourront servir de pistes de réflexion à l'adresse des différents acteurs concernés.



**AXE I**

**LES RISQUES  
D'UN ÉTAT DÉFAILLANT**

## Risques à court et moyen terme

### 1 Multiplication des conflits à l'échelle locale, que ce soit entre citoyen.nes ou avec les forces de l'ordre appelées à intervenir.

#### Cette exacerbation des conflits peut être favorisée par :

- La centralisation extrême du pouvoir, l'absence de relais de l'État ou la faiblesse de ses représentant.es au niveau local et régional (gouverneurs, maires, etc.)
- Le clientélisme et la corruption
- Le recul de la culture des droits humains à cause de l'affaiblissement de la notion même de citoyenneté, au profit d'appartenances primaires (tribales, régionales)
- Le manque de représentativité pour les femmes dans les institutions étatiques
- Le renforcement des préjugés sexistes avec la nomination de femmes dépourvues de réelles prérogatives
- La fragilisation des institutions publiques de proximité destinées aux femmes et aux jeunes, lesquelles institutions étant déjà structurellement faibles
- L'augmentation des risques de marginalisation des jeunes et de violences basées sur le genre
- La normalisation de la non-responsabilité collective et individuelle, puisque tout est géré par une seule personne, et le manque de motivation
- La criminalisation d'initiatives à cause de l'installation de la culture du bouc-émissaire
- La stagnation des projets et l'immobilisme dans la prise des décisions, débouchant sur une situation de blocage, freinant les investissements et le dynamisme social et contribuant ainsi à la création de tensions
- L'augmentation de la gestion répressive des conflits au détriment de leur prévention
- Le renforcement de la dictature en l'absence de contre-pouvoirs (ou de pouvoirs indépendants), et l'installation d'un régime présidentialiste incapable de prévenir et de résoudre les conflits sans relais locaux
- Un État saturé (incarné par une seule personne) incapable de répondre aux problèmes de ses citoyen.nes car il ne délègue pas et ne fait confiance à personne

**2** : Impossibilité de résoudre pacifiquement et par la négociation tout différend économique ou social. De fait, chaque différend débouchera systématiquement sur une confrontation avec l'État central, qui sera de plus en plus enclin à n'apporter qu'une réponse répressive ou à exercer des pressions matérielles conséquentes (suspension des salaires, etc.).

**Les facteurs favorisant ce risque sont :**

- Le manque de transparence dans la prise de décision
- L'absence de débats publics participatifs
- Le gel ou la mainmise sur les contre-pouvoirs potentiels ou réels (instances indépendantes, parlement)
- Le manque d'informations et d'outils nécessaires pour pouvoir agir en tant que contre-pouvoirs (anticipation des actions, analyse et critique des initiatives politiques) dans les cas de la société civile ou des médias.
- Le contrôle exercé sur la société civile et les médias qui sont en interaction directe avec les institutions de l'État, ou les obstacles qui sont créés pour empêcher le plein exercice de leurs activités
- L'augmentation de la gestion répressive des conflits au détriment de leur prévention (intervention des forces de l'ordre, pressions matérielles conséquentes comme les suspensions de salaires, etc.). Il s'agit ici à la fois d'un facteur de risque et d'un risque de conflit en soi.
- L'établissement et la normalisation d'un climat de peur, notamment à cause de l'arbitraire
- Le renforcement de la dictature par le régime présidentaliste
- La marginalisation des corps intermédiaires (partis politiques, syndicats, etc.)
- Un État saturé (incarné par une seule personne) incapable de répondre aux problèmes de ses citoyens car il ne délègue pas et ne fait confiance à personne

## Risques à long terme

3

Le principal risque – et pas des moindres – à long terme est la **fragilisation de toutes les institutions de l'État** et l'augmentation d'un risque conséquent d'instabilité politique, faisant peser une vraie menace sur les moyens de subsistance quotidiens de la population.

Ce risque se double d'une perte de cohésion sociale et de l'effacement de la conception même de citoyenneté, en raison de l'atomisation de la société. Autant de risques qui favorisent le recul de l'État de droit et la probabilité croissante de recours à la violence pour obtenir ce que le droit ne peut plus assurer.

### Ce risque est nourri par :

- La concentration des pouvoirs
- La gestion des crises par une politique systématique de limogeage et de nominations questionnables
- La mise à mal du principe de la continuité de l'État – et donc de ses services
- La politisation de l'armée, jusque-là acteur effacé de la vie politique tunisienne, mais bénéficiant d'un grand capital sympathie
- La difficulté croissante pour la population d'accéder aux moyens de subsistance
- La construction d'une vision homogène du « peuple » qui ne laisse pas de place aux minorités politiques (y compris les femmes et les jeunes) et de genre

► Tous les risques susmentionnés nourrissent à court et moyen terme le risque accru d'un **exil massif – déjà en cours – des Tunisien.nes, que nous considérons comme une forme de violence physique et morale exercée indirectement par l'État.**

# Les situations de risque

---

## Le mirage de la décentralisation et de la démocratie directe

Dans la foulée du coup d'État du 25 juillet 2021, le décret 117 du 22 septembre 2021 suspend la constitution de 2014. Le président de la République Kaïs Saïed s'octroie tous les pouvoirs et gouverne depuis par décrets.

Méthodiquement, et au nom d'une légitimité populaire (« Le peuple veut ! »<sup>1</sup>), le président prend plusieurs initiatives qui vont aboutir au démantèlement de plusieurs institutions :

- La « consultation nationale » (qui s'est achevée le 20 mars 2022), un questionnaire électronique dont le nombre de participant.es n'a pas excédé les 535 mille personnes, soit 6% du corps électoral et 4% de la population<sup>2</sup>. C'est sur les résultats de cette consultation que le président dit s'appuyer pour mettre en place une nouvelle constitution soumise à un référendum, bien que le premier choix des répondant.es fût plutôt de réformer la constitution de 2014.
- La dissolution par décret du Haut conseil de la magistrature le 13 février 2022 et mainmise sur le pouvoir judiciaire.
- La dissolution de tous les conseils municipaux par décret le 9 mars 2023, mettant fin à l'activité de 350 maires et conseillers municipaux. C'est désormais le secrétaire général non élu (fonction administrative et non politique) qui assure la première fonction, en attendant de nouvelles élections dont on n'a pas encore la date et après réforme de la loi électorale. Soulignons que le secrétaire général travaille sous l'autorité directe du gouverneur, et donc du ministère de l'Intérieur.
- L'élection du nouveau parlement (première chambre) sur la base d'un scrutin uninominal (et non plurinominal comme c'était le cas jusque-là), marginalisant de fait les partis.
- L'élection d'une deuxième chambre dite Conseil national des régions et des districts le 24 décembre 2023.

Le président Kaïs Saïed ne cesse de promouvoir l'idée d'une « démocratie locale », à travers son projet de « construction par la base », mais aussi en mettant l'accent sur la dimension locale dans les questions posées lors de la consultation nationale.

Par ce discours et par son projet, Kaïs Saïed manifeste un indéniable populisme<sup>3</sup>, dont on a une nouvelle manifestation avec la Consultation nationale autour de l'éducation nationale (qui se déroule du 15 septembre au 15 décembre 2023), secteur éminemment en crise, qui paye le prix des plans de restructuration économique et de la politique de privatisation de l'ancien président Zine El Abidine Ben Ali, et qui nécessite une réforme structurelle conduite avec des spécialistes du secteur. Ce populisme se caractérise par deux dimensions :

---

1. Slogan hérité de la période révolutionnaire « Le peuple veut la chute du régime ! ». Kaïs Saïed n'en retiendra que la première partie pour la reformuler ainsi : « Le peuple veut, et il sait ce qu'il veut ». C'est ce principe qu'il va mobiliser à chaque étape pour justifier la restructuration qu'il opère.

2. Voir « E-istichara, la réalité derrière les chiffres », *Inkyfada*, 28 avril 2022, <https://inkyfada.com/fr/2022/04/28/consultation-itichara-chiffres-tunisie/>.

3. Voir Hatem Nafti, *Tunisie, vers un populisme autoritaire ?*, Riveneuve, 2022.

- Une vision très idyllique que le président a du « peuple » (notion vague en soi<sup>4</sup>), dont les membres formuleraient toujours des solutions qui seraient non seulement pertinentes mais également désintéressés, en ayant pour seul souci le bien commun ; en plus de marginaliser les spécialistes (chose qui peut se répercuter au niveau des nominations), cette vision est aveugle aux risques de dérives, de clientélisme et de corruption.
- Être victime d'une situation ne signifie en rien détenir la solution. En effet, une partie de la population peut avoir une forte tendance au protectionnisme et au repli sur soi comme réponse à un contexte de crise politique, économique, sociale et de menace climatique. De fait, les choix proposés et les discours tenus par certains est davantage la conséquence d'un contexte socio-économique tendu que d'une véritable stratégie en connaissance de cause (voir plus loin Axe IV).

Les initiatives citées plus haut traduisent cette vision présidentielle : la révolution a été spoliée par le centre (Sidi Bouzid, berceau de la révolution, s'oppose à Tunis), et il est temps de la rendre aux régions. Elles donneront lieu à la légitimation des « trois axes de la construction par la base »<sup>5</sup> : un scrutin uninominal (et non plurinominal) donnant lieu à un parlement bicaméral faible, un régime présidentiel selon la nouvelle constitution de 2022, et le retrait de confiance qui peut mettre fin au mandat des députés - mais qui ne concerne jamais le président, ce dernier bénéficiant en vertu de l'article 110 de la nouvelle constitution d'une impunité totale. Résultat : le pouvoir législatif est décentralisé en apparence mais totalement soumis, en réalité, à la volonté d'un exécutif extrêmement centralisé, le principe décisionnel étant exclusivement entre les mains du président<sup>6</sup>. Comme le souligne Colin Powers : « Sans bureaux locaux ou autres espaces permettant de participer à sa « démocratie par le bas » et alors que les conseils locaux semblent destinés à devenir des machines clientélistes vidées de toute substance, il ne semble pas exagéré d'affirmer que Saïed et son régime ne disposent d'aucune existence substantielle dans la société, leur seule tête de pont étant celle de l'État lui-même »<sup>7</sup>.

## Pas de contre-pouvoirs institutionnels

Le président Kaïs Saïed a remis en question le principe même des pouvoirs, il parle de « fonctions » ; plus encore, le principe de la séparation des pouvoirs, garant minimum d'un État démocratique, est désormais caduc<sup>8</sup>. Comme le souligne la professeure de droit constitutionnel Mouna Kraïem Dridi, « le décret 117 accorde à Kaïs Saïed le pouvoir exécutif, législatif et constituant »<sup>9</sup>.

En organisant de nouvelles élections législatives en 2022 - 2023, Kaïs Saïed a mis en place un parlement démuné de réels pouvoirs. La plupart des candidat.es n'appartiennent à aucun parti, la plupart des organisations politiques ayant par ailleurs boycotté le scrutin. Les prérogatives des nouveaux et nouvelles député.es sont très limitées. Non seulement toutes les décisions se prennent dans les faits à Carthage, mais le gouvernement, jadis issu de la majorité parlementaire, est aujourd'hui un prolongement de la volonté présidentielle : tous ses membres sont directement nommés par le président et l'Assemblée ne vote plus la confiance (le processus de retrait de confiance est également rendu plus complexe, pour ne pas dire impossible, par la nouvelle constitution). Régulièrement (quasi quotidiennement), le président reçoit ses ministres, mais aussi de hauts responsables des différentes institutions publiques. Il donne directement ses instructions, de même lors des conseils de ministres qu'il préside. Après une parenthèse de 10 ans, la Kasba cède à nouveau le pas à Carthage.

4. Voir Francis Dupuis-Déri, *La peur du peuple, Lux Humanités*, 2016.

5. Voir Mahdi Elleuch, « الاستشارة الوطنية: المخادعة التي لم تنطل إلا على صاحبها », *Legal Agenda* n°25, septembre 2022.

6. Voir « الرئيس يريد: تناقضات نظام البناء القاعدي ومخاطره », Mahdi Elleuch, Mohamed Sahbi Khalfaoui, avec la participation de Sami Ben Ghazi, *Legal Agenda*, 2022, p.24

7. *De quoi Kaïs Saïed est-il le nom ?*, rapport de Colin Powers pour Noria Research, novembre 2023.

8. Pour la mise sous tutelle du pouvoir judiciaire, voir l'Axe III de ce document.

9. Hatem Nafti, *op. cit.*, p.145.

Dans ce contexte, la représentation des femmes dans la sphère politique a accusé un net recul. Non seulement leur présence est faible au Parlement (seulement 27% des député.es sont des femmes<sup>10</sup>), mais leur nomination purement formelle à la tête de ministères régaliens (le premier ministère, la justice, les finances) contribue à lisser l'image d'un pouvoir autoritaire (ce fut le cas avec la nomination de Najla Bouden à la Kasba) au sein duquel elles ne sont que de simples exécutantes.

La mise en place d'une deuxième chambre (Conseil des régions et des districts) est encore plus problématique : son mode d'élection ne répond pas aux principes basiques de représentativité démocratique, étant donné que le poids démographique des secteurs ou des délégations n'est pas du tout pris en compte. Ainsi, à sa première échelle, chaque secteur sera représenté par un élu, abstraction faite du nombre d'habitantes du secteur en question. Les prérogatives du Conseil des régions et des districts sont également très floues, ainsi que les modalités de sa collaboration avec les autres instances locales, comme les municipalités ou les gouvernorats. En l'absence de textes de lois qui régulent précisément l'activité de cette nouvelle structure, le risque que ces différentes institutions empiètent les unes sur les autres n'est pas négligeable, dans un pays déjà miné par la bureaucratie. On ne sait pas non plus si les élus seront payé.es, ni quel budget sera dédié au fonctionnement de cette institution, et pour cause : la ligne budgétaire dédiée à l'institution dans le rapport du budget de l'État de 2024<sup>11</sup> est littéralement vide, comme il apparaît dans la deuxième ligne du tableau ci-dessous :

Missions et missions spéciales	Loi de finances	2023	Estimations 2024
Assemblée des Représentants du Peuple	36 000	36 000	38 553
Conseil national des régions et des districts			
Présidence	191 000	191 000	200 400
Présidence du gouvernement	252 613	252 613	272 302

**Tableau : Répartition des crédits par missions et missions spéciales pour l'année 2024 (en milliers de dinars tunisiens)**

De plus, le mode de scrutin uninominal nourrit le clientélisme et privilégie les liens communautaires (familiaux, tribaux, etc) aux dépens des liens civiques sur la base de la citoyenneté, tels que prévus par les programmes électoraux, liens qui sont censés être le garant du vivre-ensemble en démocratie.

À cela s'ajoute la fermeture, la marginalisation ou la mise sous tutelle des instances indépendantes qui ont vu le jour au lendemain du 14 janvier 2011 et dont l'objectif principal était précisément d'empêcher la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul acteur politique, à l'instar de l'Instance provisoire pour le contrôle des projets de loi ou de l'Instance supérieure indépendante des élections (ISIE), dont les 7 membres sont désormais nommés directement ou indirectement par le président. De même pour l'Instance tunisienne de lutte contre la corruption (INLUCC) qui a été tout simplement fermée. Pourtant, ces institutions représentent également un recours aux citoyens qui peuvent s'y adresser directement, et donc la résolution de problèmes de manière légale et pacifique.

Toutes ses initiatives favorisent, comme on l'a dit, la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul individu, qui plus est dans le cas présent d'un président qui n'est porté par aucun parti ni aucune structure, et qui se montre de plus en plus suspicieux envers son entourage politique

10. <https://majles.marsad.tn/fr/assembly/deputies>

11. Voir Rapport du budget de l'État de 2024, p.70 : [https://www.arp.tn/ar\\_SY/document/download/94839](https://www.arp.tn/ar_SY/document/download/94839)

au vu des « trahisons » dont il a fait l'objet (comme avec le cas de l'ancien chef du gouvernement Hicham Mechichi, qu'il a nommé lui-même et qui a fini par s'allier avec les adversaires politiques du président contre ce dernier ; aussi, Nadia Akacha, sa conseillère, aujourd'hui exilée). Tout cela favorise une dérive dictatoriale vers un pouvoir très personnel (voire familial), qui fait le vide autour de lui en termes de structures, et rend impossible l'existence d'une vie politique (pluralisme, vie parlementaire, partis politiques, etc.).

## La continuité de l'État mise à l'épreuve

Les régimes changent, l'État reste. Cette continuité de l'État - sa pérennité, le fonctionnement continu de ses rouages et de ses institutions en dépit des changements politiques - est un facteur de stabilité important, qui permet la continuité des services assurés par l'État, et constitue une garantie et un facteur d'assurance psychologique et matérielle pour les citoyen.nes. Ainsi, même en cas de changement de pouvoir ou de régime (comme en 2011 avec le départ de Zine El-Abidine Ben Ali), ou en cas de décès du chef de l'État (comme ce fut le cas pour Béji Caïed Essebsi en juillet 2019), il n'y a pas de risque majeur qui pèse sur la sécurité et les moyens de subsistance quotidiens des citoyen.nes.

Or, en s'attaquant aux institutions étatiques, aux entreprises publiques et à l'administration comme nous l'avons esquissé plus haut, le président de la République met ce facteur de stabilité en danger. Deux méthodes s'avèrent particulièrement dangereuses :

- Les limogeages, qui sont presque utilisés comme une politique d'administration et de gestion des affaires courantes. Pour montrer qu'il est réactif à la gronde populaire, le président de la République va systématiquement procéder à des limogeages que nous serions tentés de qualifier d'« épidermiques » : à chaque problème de taille, un haut responsable devient le bouc-émissaire, qu'il s'agisse de dirigeants d'entreprises publiques<sup>12</sup>, ou encore des gouverneurs, sans forcément procéder à des remplacements<sup>13</sup>. De l'aveu de nombreux observateurs.trices des affaires publiques, ceux et celles qui sont nommé.es à la place ne sont pas toujours compétent.es pour la tâche. Si chaque dirigeant.e a tendance à placer ses proches à des postes clés (logique qui est loin d'être exclusivement tunisienne), les révocations, dans le cas de Saïed, ont la particularité d'être plus nombreuses que les nominations<sup>14</sup>.
- La « purge de l'administration » de ceux qui s'y seraient « indument introduits »<sup>15</sup>. Il s'agit d'ouvrir une investigation à échelle nationale sur les recrutements de complaisance, avec un choix des dates qui montre la visée politicienne d'une telle démarche : sont concernées par cette volonté de « purge » les recrutements qui ont eu lieu entre le 14 janvier 2011 et le 25 juillet 2021. Or, si recrutements de complaisance il y a en effet eu par clientélisme durant la décennie qui a suivi la révolution, l'ampleur de cette vague durant cette période s'explique notamment par deux raisons : le tournant répressif, surtout avec les attaques terroristes (le Bardo, mars 2015 ; Sousse, juin 2015, etc.) qui ont appelé le renforcement des recrues dans des fonctions régaliennes (la police, la justice, l'armée) d'une part ; d'autre part, la volonté de la part de l'État d'acheter la paix sociale, en titularisant des contractuels ou en recrutant de jeunes diplômés chômeurs (une des grandes revendications portées au lendemain du 14 janvier 2011) dans des « sociétés de paysagistes ».

12. Le 20 juillet 2023, en plein épisode caniculaire dans le pays, le PDG de la SONEDE est démis de ses fonctions. Le 8 août 2023, avec la pénurie de pain, c'est le PDG de l'Office des céréales qui est remercié. Le 22 septembre 2023, c'est au PDG de la STEG de faire les frais d'une coupure de courant de 3 heures dans la plupart des régions du pays, suite à une panne technique.

13. Six gouvernorats ne comptent pas aujourd'hui de gouverneur à leur tête, dont celui de Tunis, après la nomination de son gouverneur, Kamel Feki, au ministère de l'Intérieur. Les cinq autres sont : Béjà (sans gouverneur depuis le 30/08/2022), le Kef (30/10/2022), Sfax (6 janvier 2023), Gabès (30/03/2023) et Kairouan (22 août 2023).

14. Voir Adnan Mansar, 2019-2023 تونس من الديمقراطية الكسبية إلى الاستبداد الشعبي, Sotumédia éditions, 2023.

15. Voir communiqué de la Présidence de la République, le 3 août 2023.

Il est à signaler ici que la Tunisie souffre depuis les années 1990 d'un manque d'outils de planification, de mesure, de documentation qui rend plus compliquée toute action de terrain, y compris celle des centres d'intégration sociale dans les quartiers périphériques et des centres de santé reproductive<sup>16</sup>. Devant cette défaillance structurelle, le travail des acteurs sociaux étatiques est davantage tributaire des responsables en place, et du rapport de confiance que ces derniers arrivent à instaurer avec les jeunes et avec les femmes en situation fragile, qui auraient besoin de se tourner vers l'État, a fortiori dans un contexte familial défavorable. Il est par conséquent évident que les limogeages, les menaces de purge et l'atmosphère de défiance instaurée par le pouvoir en place contribueront à fragiliser encore plus cette frange de la population.

## **L'installation progressive d'un régime dictatorial**

Ces pratiques présentent plusieurs dangers : elles sont tout d'abord révélatrices d'une véritable pente dictatoriale vers laquelle le pays glisse inexorablement depuis le 25 juillet 2021. Toute velléité de divergence de la ligne présidentielle est ainsi muselée, favorisant l'installation d'un régime autocratique.

Une institution, jusque-là actrice secondaire du champ politique tunisien, semble profiter du régime de Kaïs Saïed : l'armée, qui connaît depuis le 25 juillet 2021 une politisation croissante. Celle-ci a été un soutien au coup d'État de Kaïs Saïed avec le blocage du Parlement ; elle est représentée au sein du gouvernement par Abdel Monem Belaati, ancien officier de l'armée de l'air et intervient dans les débats publics à travers des officiers à la retraite. La Grande muette bénéficiant d'une image positive en Tunisie, notamment en raison de sa relative neutralité, elle représente une forme de stabilité souhaitable dans le contexte actuel, dans un pays qui a vu, depuis 2011, des voix critiques passer devant les tribunaux militaires pour des propos tenus sur la place publique.

Les pratiques soulignées plus haut tendent à fragiliser voire à annihiler la présence de toute institution ou de tout pouvoir exécutif au niveau local, et donc à rendre plus compliquée la gestion des conflits à cette échelle. Ces conflits pourraient pourtant être gérés par exemple par le gouverneur, ce dernier étant le représentant du président de la République dans sa région ; il dispose par conséquent d'une marge de manœuvre considérable dans la perspective d'une résolution de conflits locaux ou régionaux, en travaillant de pair avec les antennes locales des entreprises publiques, sans devoir attendre de décision ministérielle, voire gouvernementale. De plus en plus, les conflits qui n'arriveront pas à l'oreille présidentielle (soit par manque de relais, soit par peur de relayer des mauvaises nouvelles et d'en être tenu pour responsable) n'ont aucune chance d'être résolus. Dans le même temps, chaque polémique qui trouve son chemin vers les réseaux sociaux, et surtout Facebook, incite à la réaction<sup>17</sup>.

Le démantèlement des institutions et leur affaiblissement, leur inféodation à Carthage et l'isolement du président nourrissent une atmosphère d'opacité de l'exercice du pouvoir : impossible pour les autres acteurs politiques, économiques ou sociaux de savoir ce qui se passe. Les ministres et autres hauts responsables communiquent rarement avec les médias, il n'y a pas de débat public, pas de questions au gouvernement. En juin 2023, les journalistes ont été interdits de couvrir les réunions des commissions parlementaires. Plusieurs organisations de la société civile font état de la difficulté qu'ils ont à accéder à l'information à cause du manque de collaboration des institutions de l'État (chose que nous avons nous-mêmes constatée en faisant ce travail), ou du peu d'accès qu'ils ont aux acteurs politiques, même périphériques.

Comme le souligne Asrar Ben Jouira, militante féministe et présidente de l'association Intersection pour les droits et les libertés en entretien : « Avant, on faisait du plaidoyer auprès des député · es de

---

16. Entretien avec Olfa Lamoum, *Alert International*.

17. Pour plus de détails sur ce point, voir l'Axe IV de ce document.

l'opposition qui étaient idéologiquement proches de nous. Désormais, il n'y a plus que les soutiens et les « soutiens critiques » de Kaïs Saïed à la nouvelle Assemblée ».

De fait, il devient impossible d'intervenir, d'anticiper voire de prévenir les prises de décision qui peuvent être néfastes pour la collectivité. Il en est ainsi de tous les corps intermédiaires (entre la population et le pouvoir) qui se trouvent, de fait, dépossédés de leur rôle de représentativité, et donc de partenaire de décision. Prenons l'exemple de la Centrale syndicale avec laquelle Kaïs Saïed est en conflit à cause du rôle politique qu'elle a tenté de jouer<sup>18</sup>. De fait, chaque conflit risque de déboucher sur une confrontation directe avec le pouvoir central, sans possibilité de négociation. Un des derniers exemples en la matière est la crise dans l'éducation nationale (grèves de longue durée, rétention des notes), qui a marqué la première moitié de l'année 2023, due au fait que l'État n'avait pas tenu ses engagements en termes de salaires et de titularisations. Non seulement l'exécutif a refusé toute négociation, mais le président a nommé à la tête du ministère de l'Éducation nationale un ancien syndicaliste hostile à la direction actuelle de l'UGTT. Pareil épisode ne présage pas d'un enclin à aller vers des résolutions pacifiques des conflits en cas de crises sociales (on a vu justement comment la crise dans l'éducation nationale s'est envenimée). De plus, la marginalisation de l'UGTT qui, jusqu'à une période très récente, jouissait d'une grande capacité de mobilisation dans la fonction publique, affaiblit l'encadrement politique et la structuration d'une contestation socio-économique à venir, et rend plus important le risque d'éclatement de conflit violent, les acteurs sociaux n'ayant plus les moyens de s'exprimer / négocier et donc canaliser la colère sociale.

La politique du bouc-émissaire et l'évincement des responsables en cas de faute ou de problème pousse les fonctionnaires à ne plus prendre d'initiatives par peur des risques, ni à s'engager sur des contrats ou autre document exigeant leur signature, par peur de se retrouver sur la sellette ou d'être poursuivi. Des projets ou des autorisations peuvent s'en trouver suspendues à cause de cette atmosphère de peur. Chacun se sent une épée de Damoclès sur la tête. Un des exemples en la matière : le ministère de la Culture, dont des responsables peuvent craindre d'accorder des budgets, de signer des contrats et de se retrouver ensuite redevables. Cela ne fait qu'éloigner encore plus des acteurs culturels au sein de la société d'une quelconque collaboration avec l'État, comme nous l'a affirmé la responsable en communication Shayma Labidi, car tout est soumis à des contraintes et des contre-temps, notamment le versement de l'argent. Or, la stagnation des projets et l'immobilisme des décisions ne peut qu'aboutir à une situation de blocage, freiner les investissements et les dynamiques sociales et donc nourrir une tension sociale.

La dimension idéologique des purges dans l'administration peut ouvrir la voie à toutes les dérives et aux règlements de compte personnels. Cela rappelle la période du « dédagisme » qui a immédiatement suivi la révolution de 2011. Sous couvert d'assainissement ou à cause d'un vice de procédure, un nombre aujourd'hui difficile à estimer de personnes risquent d'être écartées, ce qui accentuera la polarisation de la société<sup>19</sup>. Notons toutefois que cette manœuvre peut couvrir un désir inavouable de répondre aux exigences du FMI par la réduction de la masse salariale, malgré le discours souverainiste du président de la République<sup>20</sup>.

---

18. Le 24 septembre 2023, lors d'une visite de terrains à Radès, dans la banlieue sud de Tunis, et lieu d'assassinat du leader nationaliste et syndical Farhat Hachad, Kaïs Saïed a présenté le fondateur de l'UGTT comme un leader « patriotique et non syndical ».

19. Voir dans ce document Axe IV.

20. Sur cette thématique, voir Axe II dans ce document.

**AXE II**

**LA CRISE ÉCONOMIQUE  
À L'HEURE DU POPULISME**



## 2

### Risque de violences intercommunautaires dont les facteurs sont :

- L'augmentation de la part du secteur informel dans l'économie globale, non reconnu officiellement et dépourvu de tout cadre légal, et cependant lui-même encouragé par les pénuries à répétition
- La conception du projet des entreprises communautaires qui dans son esprit même, encourage le repli communautaire (voir analyse plus bas)
- L'absence d'un encadrement et d'un accompagnement sérieux de la part de l'État des entreprises communautaires créées
- Un repli encouragé par l'État sur les appartenances tribales et régionales
- Un marché potentiellement sous haute concurrence dans des aires géographiques limitées
- Le recul de la culture des droits humains à cause de la marginalisation de la notion même de citoyenneté, au profit d'appartenances primaires

## 3

### Explosion des chiffres de l'émigration et du nombre de mort.es en Méditerranée, qu'ils/elles soient tunisien.nes ou subsaharien.nes, avec :

- L'incapacité de l'État à résorber le chômage
- L'absence d'horizon économique
- Un climat peu propice aux investissements nationaux ou étrangers
- Une politique migratoire de plus en plus répressive, en coopération avec l'Union européenne<sup>1</sup>

1. Comme le postule Wael Garnaoui dans *Harga et désir d'Occident* (Nirvana, 2022), plus les obstacles à la mobilité sont considérables, plus la « pulsion » de déplacement chez les candidat.es au départ est plus importante, le tout dans un contexte de mondialisation qui facilite la mobilité des biens mais de moins en moins des personnes.

## Les situations de risque

---

La crise économique que traverse la Tunisie fait les titres des journaux, y compris internationaux. Plusieurs facteurs s'y croisent : un recul de la croissance au lendemain de la révolution, une instabilité politique et la multiplication des revendications économiques et sociales qui rend fébriles le climat des affaires.

Le tourisme, une des principales sources de devise étrangère pour le pays, a également pâti de l'instabilité politique et des attentats terroristes de 2015. La gestion catastrophique au niveau politique à partir de septembre 2020 a été lourde de conséquences que le pays subit encore jusqu'à aujourd'hui. En tout, 1200 PME ont fait faillite en Tunisie à cause de la pandémie. Selon un sondage effectué en juillet 2022 par l'Association tunisienne des petites et moyennes entreprises, 60% des sociétés déclarent être en cessation d'activités, et 92,1% se considèrent en situation de faillite. Ces entreprises sont également exclues du marché du crédit, avec des banques qui exigent des garanties à des taux équivalant à 200 à 400 % des revenus annuels<sup>2</sup>.

La guerre en Ukraine et l'inflation mondiale et les pénuries qui s'en sont suivies, notamment à cause de l'augmentation du prix du carburant (qui ne risque pas de se résorber en 2024) a bien sûr contribué à cette situation.

Aucune réforme économique substantielle n'a été menée en Tunisie depuis 2011. Même les expert.es qui interviennent médiatiquement n'ont qu'un mot d'ordre à la bouche : attirer les investissements étrangers avec un environnement favorable. Mais il s'agit davantage d'un slogan que de la traduction d'un plan concret.

Ajoutons à cela une confrontation avec la centrale syndicale qui ne favorise ni la discussion ni la résolution des conflits dans les entreprises publiques. La circulaire gouvernementale du 9 décembre 2021 impose à toutes les administrations et entreprises publiques de n'entamer aucune discussion avec les syndicats sans l'accord préalable du secrétariat général du gouvernement.

La centrale syndicale semble toutefois perdre du terrain depuis un an (divisions internes entre partisans et opposant.es au président). Après la grève générale du 16 juin 2022, un accord est signé avec le gouvernement le 15 septembre 2022, où l'UGTT accepte une réévaluation des salaires plus faible que l'inflation, et s'engage à ne pas porter de nouvelles revendications d'ici à l'horizon 2025.

### La dette au service du secteur bancaire

Le coup d'État du 25 juillet 2021 a pu constituer un motif de « stabilité » politique et économique (rappelons que Kaïs Saïd a reçu l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat – UTICA - dans la foulée pour rassurer les hommes d'affaires quant au maintien d'un climat d'affaires favorable), le capitalisme prospérant dans les régimes autoritaires. De plus, l'absence de toute réforme de la législation financière fait que les emprunts publics et l'État-providence ne bénéficie qu'à une minorité de la population.

---

2. Imen Nouria, « L'hécatombe des PME tunisiennes face au silence de l'État », *Business News*, 13 juin 2023, <https://www.businessnews.com.tn/lhecatombe-des-pme-tunisiennes-face-au-silence-de-letat,520,129863,3>

La dette interne de l'État est de 11,3 milliards de dinars en 2023<sup>3</sup>. Ce chiffre s'explique par le recul de la croissance et donc des revenus d'imposition. En cette fin d'année 2023, le taux de croissance est de 0,9% (contre des prévisions à 1,8% et malgré un prix du baril plus bas que ne laissent présager les prévisions du budget de l'État fin 2022). Le taux de chômage s'établit à une moyenne annuelle de 15,6% (il atteint 40% chez les jeunes âgés entre 15 et 24 ans, et autour de 20% chez les femmes<sup>4</sup>). La production de pétrole et de gaz est aussi en baisse. Un chiffre du dernier rapport de la BAD sur l'Afrique du Nord est éloquent à cet égard : c'est en Tunisie que le seuil de pauvreté de 5,5 USD/jour a le plus augmenté parmi tous les pays d'Afrique du Nord, passant de 2,4% de la population en 2019 à 4,2% en 2021. L'institution africaine met en garde également contre le fait que l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie participent à « *creuser les écarts de pouvoir d'achat entre les riches et les pauvres, entraînant une augmentation des inégalités* »<sup>5</sup>.

Face à la dette interne, l'État emprunte davantage aux banques, concurrençant ainsi le secteur privé qui a de moins en moins accès au crédit. Une situation dont le secteur bancaire profite : non seulement il ne prête plus à l'État qu'à court terme (moins d'un an), mais il le fait avec un TMM se situant entre 8 et 9% (juin 2023) alors que le taux d'intérêt est à 6%. Situation ubuesque où les banques signifient leur peu de confiance en l'État.

Notons que, comme dans tous les autres secteurs, l'absence de tout sens de la planification est frappant. Ainsi, non seulement ce secteur est toujours délaissé à des technocrates sans aucune vision politique, mais ces derniers se caractérisent par une démarche particulièrement court-termiste, peu rassurante quant à l'avenir. Ainsi, dans la loi de finance complémentaire de 2023 (octobre 2023), on peut constater la défaillance des prévisions quant aux revenus de l'État, souvent liée à des surestimations d'investissements ou à des prévisions météorologiques trop optimistes, alors que la Tunisie connaît sa 4<sup>e</sup> année de sécheresse (voir Axe V). Aussi, à trois mois de la fin de l'année 2023, il apparaît qu'il manque 5 429 millions de dinars à l'État pour boucler l'année... dont 650 millions de dollars encore introuvables. Pour l'année 2024, sur une dette extérieure de 14 470 millions de dinars, ce sont 3 200 millions de dollars dont l'origine demeure encore inconnue.

## **Les conséquences d'un accord avec le FMI**

La Tunisie est aujourd'hui endettée à hauteur de 80% de son PIB. Un emprunt du FMI à hauteur d'1,9 milliard de dollars lui est indispensable pour pouvoir ensuite bénéficier d'autres aides extérieures. Cet argent lui servira pour payer ses dettes mais également pour l'importation : céréales (voir Axe V), hydrocarbures, médicaments. Des produits indispensables pour assurer la stabilité du pays.

Un premier accord technique avait été trouvé en octobre 2022, qui n'a pas été concrétisé depuis, la Tunisie n'ayant pas rempli sa part du marché, à savoir : réduire la masse salariale, réduire les subventions, réformer les entreprises publiques. Mais les négociations ne sont officiellement pas rompues, bien que Kaïs Saïed ait limogé, le 17 octobre 2023, son ministre de l'Économie Samir Saïed. Ce dernier avait déclaré qu'un accord avec le FMI serait vital pour l'obtention d'autres financements étrangers.

Face à la crise économique, Kaïs Saïed joue encore une fois la carte du populisme, en se disant, d'une part, opposé au diktat des institutions de Breton Wood, d'autre part en présentant la solution

3. Voir loi budgétaire de 2024.

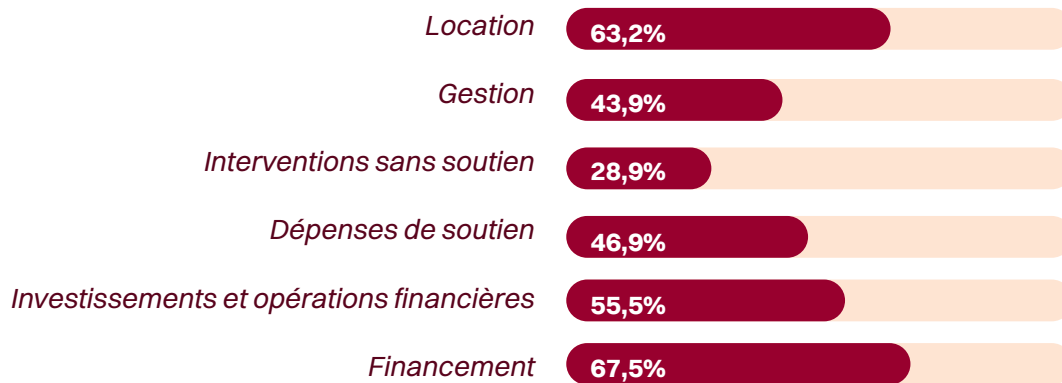
4. Voir « Le taux de chômage augmente à 16,1 % », *La Presse*, 16 mai 2023, <https://lapresse.tn/158447/le-taux-de-chomage-augmente-a-161/>

5. Rapport de la BAD, « Perspectives économiques en Afrique du Nord 2023 », 26 juillet 2023, <https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-du-nord-2023>

miracle des entreprises communautaires, qui résorberaient le chômage et constitueraient la solution pour un développement local (voir plus loin). Le président dit également refuser les rapports des agences de notation, et confesse ses faibles connaissances en matière d'économie. Rappelons que depuis 2022, la note souveraine de la Tunisie n'a eu de cesse de dégringoler, passant en juin 2023 à un triple C avec une perspective négative. Comme le note Colin Power : « *Contrairement à de nombreux systèmes autocratiques, le régime de Kaïs Saïed se préoccupe peu de construire sa légitimité sur la performance économique. L'approche du président en matière de gouvernance économique alterne entre indifférence et incohérence* »<sup>6</sup>.

Or dans les faits, l'État semble toutefois prendre le chemin de la politique d'austérité. En plus de l'augmentation progressive des prix du carburant, il s'avère que l'État ne prend au mieux pas en charge la répercussion de l'inflation, les chiffres du ministère des finances montrent qu'au premier semestre de 2023, seulement 27% des dépenses de subvention ont été accordées (au lieu de 50%), signifiant bien la réduction de l'aide publique aux produits de première nécessité.

#### Graphique : Dépenses budgétaires jusqu'en août 2023



*Dans ce graphique figurant dans la loi de finance complémentaire de 2023, il apparaît que les dépenses de subvention de l'État à la fin du mois d'août 2023 sont de 46,9%<sup>7</sup>.*

Dans les faits, les pénuries chroniques non seulement reflètent ces réductions, mais poussent une partie de la population (qui en a les moyens) à consommer des produits non subventionnés, comme ce fut le cas durant la pénurie de pain. Enfin, comme rappelé dans l'Axe I, l'assainissement de l'administration peut être lu comme une volonté maquillée de réduire la masse salariale, dans un contexte de trêve sociale accordé par l'UGTT jusqu'en 2025.

Cette politique d'austérité ne sera pas sans conséquence sur la paupérisation de la population. Elle peut augmenter le risque de mobilisations violentes car elle touchera à des besoins de première nécessité (le pain, les médicaments), mobilisations non encadrées par des forces politiques ou syndicales, dans un climat de désillusion et de désertification politique. Les victimes de cette crise seront sans doute les jeunes et les femmes, qui sont déjà les agents économiques les plus précaires, qui ont moins de facilité à accéder au marché de l'emploi et seront touchés de plein fouet par les politiques d'austérité.

6. Colin Powers, *op. cit.*

7. Titre du graphique : « Taux d'accomplissement des dépenses budgétaires à la fin août 2023 ».

## Le mirage des entreprises communautaires

Les entreprises communautaires sont présentées par Kaïs Saïed comme la solution miracle au développement local, à la création d'emploi et à l'encouragement des investissements. Les projets doivent toutefois répondre à des critères très stricts, presque prohibitifs : le financement octroyé est à hauteur de 10 000 dinars – une somme modique ; la source de ce financement est censée notamment venir des revenus de la commission de conciliation pénale (dont les travaux sur un rapport caduc datant de 2011 et dont le travail n'a à ce jour porté aucun fruit) ; l'activité de l'entreprise ne doit pas dépasser les limites de la localité dont seront issues les 50 personnes à l'initiative du projet ; elle peut se tenir sur des terres gérées par l'Etat, des terres domaniales ou celles tribales et des coopératives.

Premier problème des entreprises communautaires : elles sont placées sous la coupe du ministère des affaires sociales (suite à une entrevue entre Kaïs Saïed et le ministre Malek Zahi). Aucune implication n'est prévue du ministère de l'emploi (toujours sans ministre) ni, surtout, du ministère de l'économie (rattaché aujourd'hui au ministère des finances, après le limogeage de son ministre). Le lendemain de l'entrevue avec Malek Zahi, ce dernier nomme un conseiller dédié au projet des entreprises communautaires. L'un ou l'autre se déplace à chaque création d'une nouvelle entreprise, montrant la portée purement politicienne et communicationnelle de la chose.

Ce projet se caractérise par l'absence de tout réalisme économique. Aucune étude de marché, ni aucune étude d'impact n'est demandée. Les projets, parfois plus farfelus les uns que les autres, ont de faibles chances d'aboutir. Ils peuvent même parfois s'avérer dangereux, comme avec les entreprises communautaires de transport (pour combler le vide laissé par l'État, notamment dans les quartiers populaires), sans suivi ni contrôle en termes de matériel. L'ancrage très local exigé pour ses entreprises risque également d'exacerber la concurrence dans un marché limité.

Des pressions ont également été faites par le président sur les banques publiques afin d'accorder des crédits plus facilement aux porteurs.trices de projets, leur faisant courir un risque économique. En effet, si le projet échoue et qu'il s'est construit sur une terre appartenant à l'État<sup>8</sup>, la banque n'aurait pas la garantie d'être remboursée, et ne pourra pas non plus procéder à des saisies.

Tout cela s'inscrit dans un environnement économique très précaire, où même les projets privés étudiés en amont ont peu de chance de réussir à cause de la crise. Comme avec la loi censée promettre l'embauche aux chômeurs diplômés de longue durée, le projet semble surtout bénéficier pour l'instant d'effets d'annonce et d'une promesse de paix sociale. Le retour à la réalité risque d'être dur, notamment pour les jeunes qui sont censés être la cible première de ce projet. Encore une fois, ces derniers feront face à une promesse déçue de la part de l'État. Cette désillusion risque d'augmenter le désir d'immigration dite « irrégulière ».

Enfin, un tel projet risque d'exacerber les conflits tribaux, dont l'incident d'Aïn Skhouna en 2021<sup>9</sup> nous a prouvé qu'ils sont encore existants en Tunisie. Le risque est tout à fait réel si un conflit éclate sur une terre tribale, octroyée pour un projet mais qui compte une ressource exploitée jusque-là par l'une ou l'autre de ces tribus. De plus, l'État a toujours fermé les yeux sur les familles qui profitent de ses terres de manière informelle, en les utilisant par exemple comme lieux de pâturage, une activité souvent assurée par les femmes et les mineurs. Si ces terres se retrouvent,

---

8. Sur les 9 entreprises communautaires qui ont vu le jour à Sidi Bouzid, 7 sont des entreprises communautaires agricoles. Voir Moncef Mahroug, « Entreprises communautaires : cartographie et bilan », *Nawaat*, 6 juin 2023, <https://nawaat.org/2023/06/06/entreprises-communautaires-cartographie-et-bilan/>

9. Situé à cheval entre les gouvernorats de Médenine et de Kébili, ce territoire avait été témoin d'affrontements entre deux groupes d'habitants, chacun réclamant un droit de propriété. Sur fond de tensions tribales et régionales, l'incident a fait 3 morts et plus de 70 blessés.

de fait, privatisées dans le cadre d'un projet d'entreprise communautaire, ces familles risquent de se retrouver sans ressource alimentaire pour leurs troupeaux.

## Le chantage à l'immigration

À l'image des précédents libyen, marocain et turc, Kaïs Saïed tente à son tour de jouer la carte de l'immigration pour obtenir des aides financières de la part de l'Europe qui, avec la montée des courants de droite et d'extrême-droite, fait de la question de l'immigration une de ses priorités.

Le mémorandum signé en juillet 2023<sup>10</sup> est censé donner lieu à des subventions de 307 millions d'euros, malgré une dissension entre la Commission européenne et le Parlement européen sur le sujet.

Pour obtenir ces aides, et malgré là aussi un discours souverainiste qui nie vouloir jouer les garde-frontières pour l'Europe ou de faire de la Tunisie un camp d'installation pour les immigrés subsahariens, le président de la République n'a eu de cesse dans les faits de multiplier les gestes sécuritaires sur ce dossier. Derniers épisodes en date de cette année : l'encouragement d'une campagne raciste à l'encontre des immigré.es subsahariens de février 2023<sup>11</sup>, les migrant.es déporté.es en plein désert en été, aux bordes des frontières libyenne et algérienne, et une nouvelle vague de répression, menée par les forces de l'ordre à Sfax en septembre 2023.

La Tunisie accepte aussi désormais le retour de ses immigré.es « clandestin.es » depuis l'Italie, et collabore avec les autorités italiennes pour permettre la reconnaissance et le fichage des Tunisien.nes immigré.es de manière « irrégulière » en Italie (envoi d'empreintes, ouverture d'un canal direct entre le ministère de l'intérieur italien et son homologue tunisien)<sup>12</sup>.

En plus de nourrir un climat très délétère à l'encontre des immigré.es et d'exacerber le racisme et la xénophobie (voir Axe IV), l'État tunisien s'engage à renforcer le contrôle de ses frontières maritimes. Les pratiques de la marine tunisienne deviennent ainsi plus agressives. Leur priorité, contrairement à leur discours, n'est pas de sauver les migrant.es mais d'intercepter les bateaux, quitte à mettre les candidat.es à l'immigration en danger de mort. Les témoignages recueillis par le FTDES affirment qu'un bateau qui continue sa course aura toujours la priorité de l'attention des garde-côtes, au détriment d'un bateau à l'arrêt, en dépit du risque encouru par les passagers de ce dernier. Plusieurs éléments corroborent l'hypothèse d'une volonté manifeste de noyer les bateaux, de les intercepter, de saisir le moteur<sup>13</sup>, comme cela a été le cas en 2022 à Zarzis.

Ces pratiques augmentent le risque vital encouru par les candidat.es à l'exil, mais aussi les risques de mobilisation violente de la part des familles qui tiennent les autorités pour responsables de la mort de leurs enfants<sup>14</sup>. Le sentiment de dépit est également exacerbé chez les jeunes qui se sentent, en Tunisie, abandonné.es par l'État, alors que les représentant.es tunisien.nes en Italie leur disent que leur pays a besoin d'eux, achevant ainsi leur sentiment de désillusion par rapport au pouvoir personnel incarné par Kaïs Saïed.

10. Commission européenne, « Mémorandum d'entente sur un partenariat stratégique et global entre l'Union européenne et la Tunisie », juillet 2023, [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/pt/ip\\_23\\_3887](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/pt/ip_23_3887)

11. Sarra Grira, « Tunisie. Kaïs Saïed ouvre les vannes du racisme », *Orient XXI*, 1<sup>er</sup> mars 2023, <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-kaïs-saïed-ouvre-les-vannes-du-racisme,6265>

12. Entretien avec Romdhane Ben Amor du FTDES.

13. Ibid.

14. Maël Galisson, « Tunisie. À Zarzis, les familles des « disparus en mer » marchent contre l'oubli », *Orient XXI*, 13 octobre 2022. <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-a-zarzis-les-familles-des-disparus-en-mer-marchent-contre-l-oubli,5923>

**AXE III**

**UNE JUSTICE  
AUX ORDRES**

## Risques à court et moyen terme

---

1

Risques d'émeutes et de mobilisations violentes, au lieu de mobilisations pacifiques encadrées par les acteurs.trices politiques et sociaux de la société civile ou des acteurs.trices du champ politique, notamment les partis d'opposition.

### **Ce risque peut être la conséquence de plusieurs facteurs :**

- Non indépendance de la justice
- L'augmentation de cas de violence non signalés
- Le recours à la justice comme moyen de répression
- La dissuasion par la voie de la justice du recours à toute mobilisation pacifique ou organisée
- La criminalisation des mobilisations et des militant.es
- Le ciblage des jeunes, ces derniers étant en général les plus présent.es dans les mobilisations
- Une justice de classe
- La condamnation de militant.es, faisant le vide dans la scène militante
- Mise à mal de la création d'une force de changement social
- Disproportion des peines face aux faits reprochés

## 2

### Une augmentation de la violence, du désir de vengeance ou d'exil, à cause du :

- Manque de confiance dans l'institution judiciaire
- L'augmentation de cas de violence non signalés
- Augmentation des cas d'abus de pouvoirs de la part de représentant.es de l'État ou de détenteurs-trices d'autorité.
- La normalisation de la peur, notamment à cause de l'arbitraire
- La pression exercée sur les juges
- Un code pénal extrêmement répressif à l'encontre des minorités sexuelles

---

## Risques à long terme

## 3

### Un système judiciaire répressif et à la botte du pouvoir, même en cas d'un retour à la démocratie. Participe à cela :

- Le gel ou la mainmise sur les contre-pouvoirs potentiels ou réels (instances indépendantes)
- Un appareil législatif conservateur et dirigé contre toute forme de liberté d'expression

## Les situations de risque

---

Si la Tunisie n'a jamais rompu avec son histoire comme État policier<sup>1</sup>, c'est aujourd'hui davantage la justice qui sert d'outil de répression pour Kaïs Saïed. Si le pouvoir judiciaire n'était pas vraiment indépendant pendant la période 2011 - 2021, notamment sous le mandat du ministre Nouredine Bhiri, et qu'un code pénal répressif a toujours donné un cadre légal à des jugements répressifs, la mise au pas de la justice est aujourd'hui manifeste.

La période 2011 - 2021 a connu des pics de répression des manifestations publiques par la police (notamment en janvier et février 2021, avec plus de 600 arrestations). Mais la mainmise qui s'opère aujourd'hui de manière méthodique aboutit au risque d'une désertification du paysage politique et d'une déstructuration des formes de mobilisation. De plus, la justice opère aujourd'hui de manière ciblée contre des individus, et pas toujours sous les feux des projecteurs, ce qui rend plus complexe les possibilités de résistance et de mobilisation.

### Un démantèlement méthodique

Au moment du coup d'État du 25 juillet 2021, Kaïs Saïed tente déjà de mettre la main sur l'institution judiciaire en se déclarant, dans le communiqué en date de ce jour, président du Parquet (avant de rétropédaler).

Le 7 février 2022, il annonce la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature, instance constitutionnelle censée garantir l'indépendance de la justice. Un mois plus tard, il en nomme un autre, temporaire (mais toujours en place), dont il a personnellement choisi tous les membres. Au nom de l'assainissement (là aussi) de la justice, le président procède au limogeage de 57 juges, considérés comme des collaborateurs de l'ancienne classe politique, plus spécifiquement à la solde du parti islamiste Ennahda. Bien qu'une procédure judiciaire menée auprès du Tribunal administratif ait émis un jugement en faveur de leur réhabilitation, celle-ci n'a toujours pas eu lieu.

Plus d'une fois, en conseil des ministres, Kaïs Saïed donne des directives à la ministre de la Justice concernant des affaires judiciaires, comme l'ordre de déférer l'ancien président Moncef Marzouki devant la justice (par contumace). Le cas le plus emblématique d'une ingérence présidentielle dans la justice reste sans doute celui des prisonniers politiques en prison depuis février alors que les dossiers sont vides et qu'ils/elles n'ont toujours pas vu de procureur. Ce qui n'a pas empêché le président de la République de les déclarer coupables sans jugement et de déclarer : « *Celui qui les disculpe fait partie de leur clan* ».

---

1. Amna Guellali, « Retour À Un État Policier En Tunisie ? », *Nawaat*, 17 février 2021. <https://nawaat.org/2021/02/17/retour-a-un-etat-policier-en-tunisie/>

Ajoutons à cela un appareil législatif qui permet de légaliser la répression, à l'image du décret 54 en date du 13 septembre 2022<sup>2</sup>, promulgué dans le sillage des très répressifs régimes égyptien et jordanien et au nom de la lutte contre les fausses informations, notamment sur internet. Les personnes déférées risquent alors jusqu'à 10 ans de prison.

Ce décret a été doublé d'une déclaration commune signée de la ministre de la Justice, de celui de l'Intérieur et du ministre des Technologies et télécommunication le 23 août 2023, déclarant vouloir « *poursuivre et arrêter les auteurs de cybercrimes, tels que la propagation de rumeurs, la diffamation, les insultes et les injures des représentants de l'État* ».

De tels textes viennent se rajouter à un code pénal répressif à l'encontre des libertés individuelles et toute forme de liberté d'expression, avec des lois remontant parfois à la période coloniale (comme la pénalisation de l'homosexualité). Il en est ainsi de la loi de lutte contre le terrorisme (2015) qui a permis d'arrêter et d'inculper pendant les 6 premiers mois de l'année 2023 six journalistes. Notons également que l'appareil judiciaire reste conservateur, notamment sur les questions de mœurs ou de genre.

Or, « *sur le plan juridique, en Tunisie, l'examen de ces dossiers relève de la conscience des magistrats* », qui peuvent même mobiliser, pour justifier leur verdict, des arguments religieux, dans une lecture conservatrice qui cible en premier les femmes et les minorités sexuelles<sup>3</sup>. Les jeunes, qui sont traditionnellement prompts à se mobiliser dans la rue, sont susceptibles d'être également particulièrement ciblés, notamment ceux issus de milieux modestes et qui n'ont pas les moyens de se défendre ou de faire appel à des associations de défense.

## **Les mobilisations environnementales comme cible**

Une personne peut aujourd'hui en Tunisie se retrouver du jour au lendemain convoquée par un juge, suite à sa participation dans une action contestataire (par ex, au nom d'obstruction de la liberté de circuler, ou entraver le fonctionnement d'un service public, etc.), sans préavis<sup>4</sup>. Cela dissuade les gens de se mobiliser, beaucoup plus qu'une interpellation ou une garde à vue.

À cet égard, il y a une véritable criminalisation des mobilisations autour des questions environnementales, comme l'arrestation et l'emprisonnement d'un militant de Houaidia (gouvernorat de Jendouba)<sup>5</sup>, ou la condamnation de dizaines d'activistes le 8 juin 2023 à des peines allant de 8 mois à 2 ans de prison à cause de leur mobilisation dans le cadre de la campagne « Manich msab » à Aguerb, près de Sfax (voir Axe V).

Autant d'actions qui contribuent à vider l'espace public de la mobilisation (y compris devant les institutions étatiques) pour les circonscrire dans les quartiers ou sur les lieux de travail<sup>6</sup>.

---

2. <https://legislation-securite.tn/ar/law/105348>

3. Voir Najla Ben Saleh, « Contestations : les militants queers en première ligne », *Nawaat*, 11 février 2021, <https://nawaat.org/2021/02/11/contestations-les-militants-queers-en-premiere-ligne/>

4. Ce fut le cas notamment Mohamed Yassine Jelassi, ancien secrétaire général du SNJT, alors qu'il couvrait en tant que journaliste une manifestation contre le référendum sur la constitution de 2022.

5. Dans ce village situé dans la campagne de Tabarka, dans le Nord-Ouest de la Tunisie, les habitant.es se sont mobilisé.es contre une entreprise privée qui exploite la carrière de pierres située près de leur village. L'intensification des activités de cette entreprise a pollué la source d'eau utilisée par les villageois pour leur consommation. Parmi les 4 personnes déférées devant la justice en septembre 2020, une dame de 75 ans.

6. Entretien avec Alaa Talbi, FTDES.

Parallèlement à ces cas médiatiques, il y a eu des cas d'anonymes révélés après condamnation effective et une fois passé le délai de faire appel, rendant impossible toute possibilité de mobilisation. Si le cas des affaires politiques est la conséquence directe d'une volonté manifeste de la présidence de la République, ceux d'anonymes posent la question d'un « excès de zèle » de la part de l'administration qui commence à systématiser ces pratiques, répondant parfois à des actes aussi anodins que partager une publication sur Facebook ou relayer une vidéo. Une pression importante s'exerce également sur les juges, notamment avec le risque de mutation ou de limogeage<sup>7</sup>, pouvant influencer leur jugement.

Après une période de trêve accordée à Kaïs Saïed dans la foulée de l'euphorie populaire qui a suivi le coup d'État, ces formes de contestation non structurées commencent à reprendre.

Or, il s'agit de revendication court-termistes, qui ne sont pas structurellement politiques mais se rattachent à des demandes très individualisés, même dans le cas de mobilisations collectives. Cela traduit chez une partie de la population le sentiment d'une menace au quotidien.

---

7. Sarra Grira, « Tunisie. Entre peur et divisions, Kaïs Saïed seul maître à bord », *Orient XXI*, 30 mars 2023, <https://orientxxi.info/magazine/tunisie-entre-peur-et-divisions-kais-saied-seul-maitre-a-bord.6339>

**AXE IV**

**POLARISATION  
DE LA SOCIÉTÉ**

## Risques à court et moyen terme

1

Risque d'une violence physique, morale et digitale dirigée contre les minorités (immigré.es, femmes, noir.es, minorités sexuelles)

2

Risque d'intensification de campagnes de haine en ligne (sur les réseaux sociaux) contre les minorités politiques, sociales et sexuelles

3

Tensions quotidiennes et risques de conflits violents dans un espace public extrêmement clivé et bipolarisé

4

Attaques dirigées contre les organismes de défense des droits humains, ou contre les individus porteurs.ses de ce discours

**Ce risque a la particularité d'avoir déjà eu lieu (vague d'attaques racistes de février 2023), dans une explosion de violence physique dont la Tunisie a rarement l'habitude. Ses facteurs sont identifiables :**

- Une crise économique qui pousse à chercher des bouc-émissaires et à se retourner contre les minorités politiques (groupes sociaux ou individus vulnérables et marginalisés)
- Un discours politique et médiatique très clivant, voire une incitation à la haine. La promotion d'un discours identitaire dépeignant la société comme un bloc homogène (arabe, musulmane, « blanche », hétérosexuelle), qui transforme en paria quiconque ne correspondant pas à ces critères

- 
- Le complotisme démagogique de Kaïs Saïed
  - La mise au pas de la plupart des médias, notamment étatiques, qui se font le relais de la classe politique et des fausses informations, voire du discours de haine, qui s'étalent déjà et en toute impunité sur les réseaux sociaux
  - Le contrôle exercé sur la société civile et les médias qui sont en interaction directe avec les institutions de l'État, notamment via un appareil législatif répressif
  - Les obstacles qui sont créés pour empêcher le plein exercice des activités de la société civile
  - Le manque d'informations et d'outils nécessaires pour pouvoir agir en tant que contre-pouvoirs (anticipation des actions, analyse et critique des initiatives politiques) dans les cas de la société civile ou des médias.
  - La construction d'une vision homogène du « peuple » qui ne laisse pas de place aux minorités politiques (y compris les femmes et les jeunes) et de genre
  - La marginalisation de la société civile et sa faible capacité de mobilisation
  - La rancœur sociale à l'encontre de la société civile, vue par une partie de la société comme complice de la classe politique de la période 2011 - 2021.
  - Le soutien passif ou actif des pays européens à Israël qui nourrit un sentiment de défiance à l'encontre de l'Occident - et par extension à la société civile financée par les pays européens, mais aussi jette un discrédit sur la défense des droits humains, perçue comme un discours « occidental »
  - Les pressions exercées par certains bailleurs pour imposer des thématiques précises ou des façons de travailler qui répondent à leur agenda et non aux besoins/spécificités de la société tunisienne, affaiblissant ainsi la légitimité et la crédibilité de la société civile.
  - Plus spécifiquement : les pressions exercées par les bailleurs de fonds occidentaux à leurs partenaires tunisiens à cause du soutien apporté par ces dernier.es à la cause palestinienne, et qui contribuent à affaiblir la société civile locale qui se trouve prise en étau.
  - Perte de confiance dans les institutions de l'État (voir axe I) et dans la Justice (voir axe III) qui ne sont plus considérées comme des recours fiables pour les personnes persécutées. Cela nourrit de fait un sentiment d'impunité pour les agents exerçant ces violences.

# 5

## Risque de violence accru dans les espaces professionnels et domestiques.

### Facteurs favorisant ce risque :

- Les femmes et les minorités sexuelles sont, comme tous les précaires, les premières victimes de la crise économique, les rendant financièrement dépendant.es de leur milieu familial
- Difficulté d'accéder aux associations de défense
- Capacités de dialogue et d'écoute dégradées par la polarisation des échanges, notamment sur les réseaux sociaux massivement utilisés
- L'exaspération des tensions sociales en général qui impactent le milieu domestique

# 6

## Risque d'exil massif

- Ce risque est la conséquence directe d'un sentiment d'exclusion (a minima) voire de menace - notamment physique - que ressentent les différent.es individus ou groupes identifié.es plus haut comme étant minoritaires, vulnérables et marginalisés. Nous le voyons déjà à l'œuvre avec l'émigration d'opposant.es, d'acteurs.trices de la société civile, mais également avec l'accélération des départs de subsaharien.nes après les événements de février 2023.

7

Atomisation et fragmentation de la société (communautarisation), voire du territoire

8

Augmentation de la culture sécuritaire, de surveillance, voire de militarisation des espaces publics ou privés

9

Déstructuration du récit national, garant d'un minimum de vivre-ensemble

10

Perte des valeurs d'entraide et de solidarité sociale

11

Légitimation du recours à la violence à l'encontre des individus ou des groupes exogènes

**Ces risques seront favorisés, à long terme, par le prolongement et l'exacerbation des facteurs identifiés plus haut, notamment :**

- Une crise économique qui perdure et s'aggrave, creusant davantage les écarts sociaux
- Intensification des discours identitaires et polarisants
- Stigmatisation des groupes exogènes à la vision monolithique de la société

# Les situations de risque

---

## Un président qui divise

Pour l'auteur et militant Maher Hanine, la différence entre la situation actuelle et celle prérévolutionnaire est qu'en 2011, toutes les forces étaient réunies contre la famille au pouvoir. Aujourd'hui, nous vivons dans un climat de suspicion, au rythme d'un discours qui divise<sup>1</sup>.

Pour en avoir la preuve, il suffit de suivre les déclarations et les discours présidentiels. Une analyse du discours révèle facilement une vision dichotomique de la société entre les « patriotes » et les « traîtres », les « honorables » citoyen.nes et les « vendus », la « décennie noire » et l'après 25 juillet. Kaïs Saïed n'hésite pas à parler d'une « guerre de libération nationale », car cette bataille pour lui ne s'est pas terminée en 1956. La traduction ultime de cette vision est la nomination de Mohamed Hachani, un anti-bourguibiste, qui rêve d'un retour à la monarchie.

Ces éléments de langage sont distillés dans chaque intervention présidentielle, avant d'être repris sur les réseaux sociaux. Pas de place pour la nuance, pour la critique : une vision très binaire s'impose qui exige que l'on soit on est dans le camp présidentiel, soit on est relégué comme soutien d'une opposition qui, jadis au pouvoir, concentre aujourd'hui une rancœur populaire conséquente. Cela se traduit par l'adoption d'un discours irrationnel face aux différentes crises, à rebours de tous les éléments objectifs, et de tout expliquer par la logique du complot et de la contrebande (comme avec la théorie du Grand remplacement ou les différents épisodes de pénurie). Ainsi, au lieu de rassembler, le président de la République participe au quotidien à monter une faction de la société contre l'autre.

Domages collatéraux de cette logique discursive : la société civile et les médias. Selon le rapport présenté par les deux associations Intersection pour les droits et les libertés et Social Accountability Association sur les délits d'opinion en Tunisie durant la période allant de juillet 2021 à juillet 2023, 47 cas d'atteinte à la liberté d'opinion et d'expression ont été enregistrées, dont 10 journalistes et 11 militant.es de la société civile<sup>2</sup>.

Pour les médias, un resserrage d'étau est constaté dès le lendemain du coup d'Etat du 25 juillet 2021 : les établissements étatiques<sup>3</sup> sont devenus de purs instruments de propagande présidentielle, où l'opposition n'a pas voix au chapitre. Depuis la concentration des pouvoirs par Kaïs Saïed, aucun opposant.e politique n'est invité.e sur les plateaux. Pire, la télévision et la radio publiques peuvent paver la route aux manœuvres présidentielles, comme cela a été clairement le cas en février 2023, en invitant les représentants du micro Parti nationaliste tunisien (disparu des radars depuis) la veille du communiqué présidentiel du 21 février 2023, dans lequel le président de la République désigne les immigré.es subsaharien.nes comme bouc-émissaires. De plus, plus d'une fois, Kaïs Saïed a émis des appréciations sur le contenu des journaux télévisés de la chaîne nationale, notamment en termes de hiérarchisation des informations (septembre 2023), sans parler de ses reproches formulés à l'encontre de la chaîne de radio privée Mosaïque FM en marge

---

1. Midi Show, Mosaïque FM, 19 septembre 2023.

2. Voir « Le rapport accablant de l'Observatoire des atteintes à la liberté d'opinion et d'expression », *Business News*, 3 octobre 2023, <https://www.businessnews.com.tn/le-rapport-accablant-de-lobservatoire-des-atteintes-a-la-liberte-dopinion-et-dexpression,519,132457,3>

3. Nous adoptons cette désignation sciemment : les médias publics tunisiens sont souvent restés, même après 2011, les relais de « l'État profond » sous la Troïka ou de la parole gouvernementale.

du Sommet de la Francophonie à Djerba, en novembre 2022. Une attitude qui inquiète d'autant plus quand on sait que des journalistes sont arrêtés et condamnés dans un mépris total du droit de la presse (voir axe III), et que ce sont bien les journalistes de la radio privée critiqués par le président de la République qui ont fini par être convoqués par la police.

## Une fragilisation croissante de la société civile

L'autre victime de cette politique est donc la société civile. Celle-ci s'est d'abord, comme la gauche politique, divisée autour de la qualification du 25 juillet 2021. Cette division est le double résultat de leur opposition aux islamistes mais également des premiers discours de Kaïs Saïed, qui avait reçu une partie de la société civile au lendemain de son coup d'État et l'a rassurée sur ses intentions, rendant inaudible par la suite leur contestation. Associée à son tour à la « décennie noire » quand elle s'oppose à la dérive autocratique du pouvoir, la société civile tente toujours, malgré tout, de constituer un contre-pouvoir. Là aussi, la volonté de présenter ces acteurs sociaux comme des traîtres à la solde de l'étranger est manifeste, *a fortiori* quand ils défendent les droits sociétaux et les droits des femmes et des minorités sexuelles, présentés comme une « importation occidentale ». Si la révolution de 2011 a permis la visibilité – faute d'une reconnaissance – de tous ces combats (Mawjoudine, Falgatna, etc.), ainsi que leur inclusion dans la sphère plus générale de la lutte des droits humains, il est évident que le tournant autoritaire et répressif que connaît la Tunisie depuis deux ans constitue une vraie menace pour toutes les personnes concernées, ainsi que pour l'ensemble de la société, pour toutes les raisons susmentionnées.

Dans une vidéo filmée pendant un conseil ministériel présidé par Kaïs Saïed et diffusée le 24 février 2022<sup>4</sup>, ce dernier a accusé les associations de la société civile de servir des intérêts étrangers et de tenter de s'ingérer dans la politique tunisienne, faisant part de son intention de leur interdire tout financement étranger de ces organisations. La traduction législative de cette annonce est dans les tuyaux, avec un projet de loi sur le financement des associations portée par la députée Fatma Mseddi. Parmi les objectifs de ce projet, on trouve « *l'interdiction des financements étrangers, sauf ceux à caractère humanitaire après passage par les structures officielles et l'obtention d'une approbation* », ainsi que le contrôle total des financements des associations par la Banque centrale. L'activité de ces organismes devraient également se faire sur la base exclusive du bénévolat, sans salarié.es. Autant d'initiatives qui visent clairement à fragiliser ces structures. Comme le souligne Colin Powers : « *Les apologistes de Saïed dans les médias sont, bien sûr, nombreux, et leur travail de diffusion de ses cadres idéologiques ne doit pas être sous-évalué. Ceux qui pourraient présenter une alternative trouvent également de moins en moins d'espace pour faire valoir leur point de vue* »<sup>5</sup>.

Il est à souligner que les pays occidentaux, notamment européens, dont sont issus les principaux bailleurs de fonds de la société civile portent aussi une responsabilité dans la fragilisation de celle-ci, notamment suite à leur manque de réaction – voire leur soutien explicite – à Israël, qui commet un génocide dans la bande de Gaza tout en poursuivant la colonisation et l'expulsion des Palestiniens en Cisjordanie. Cette posture discrédite le discours européen sur les droits humains et le droit international, et par ricochet, affaiblit les tenants de ce discours en Tunisie, qui plus est quand ils sont financés par des institutions européennes. Aussi, avons-nous eu vent de pressions exercées par certains bailleurs de fonds sur des organisations tunisiennes, suite au soutien exprimé par celles-ci à la lutte du peuple palestinien et à son droit à la résistance. Une attitude qui ne fait qu'affaiblir ces associations et fragilise le lien de confiance avec les financeurs dont elles

4. <https://www.facebook.com/watch/?v=959141931436749>

5. Colin Powers, op. cit.

sont dépendantes, laissant voir un double standard dans le fait de soutenir, d'une part, les droits humains en Tunisie, et de nier, d'autre part, les droits élémentaires du peuple palestinien, dont son droit à la résistance, reconnu par les Nations unies.

Or, en Tunisie, la grande majorité des organisations de la société civile vivent du financement étranger. Et la quasi-totalité des actions mises en place pour protéger, accompagner, sensibiliser, inclure les personnes et communautés marginalisées et vulnérables sont le fruit du travail des organisations de la société civile, à l'exception (partiellement) des femmes et des mineurs, qui ont quelques appuis étatiques minimes (centre d'hébergement, foyers, ministère dédié...).

Cette volonté de neutraliser le périmètre d'action de la société civile - et donc de précariser encore davantage les minorités politiques ou tout discours et toute action qui irait dans le sens de l'apaisement de la polarisation sociale<sup>6</sup> - commence à porter ses fruits. Des activistes s'expatrient, et l'antenne tunisienne de la FIDH a quitté Tunis pour se relocaliser à Paris. La division au sein de la société civile est également réelle, comme en témoigne l'élection du nouveau bureau du Syndicat des journalistes (SNJT). La liste qui a remporté les élections (fin de la première semaine d'octobre 2023) et qui s'opposait au bureau sortant ne s'inscrit pas dans une logique de solidarité avec toutes les composantes de la société civile, comme c'était le cas durant ces dernières années (et notamment depuis le 25 juillet 2021), où le siège de la SNJT a accueilli les réunions et autres conférences de presse des différentes organisations de la société civile, en plus d'afficher sa solidarité avec les confrères et consœurs, en dénonçant des régimes qui seraient aujourd'hui « amis » de la Tunisie<sup>7</sup>. Sans être forcément formées de supporters de Kaïs Saïed, le nouveau bureau de la SNJT semble vouloir donner la priorité aux problématiques socioéconomiques des journalistes, quitte à affaiblir une force de mobilisation sociale déjà fortement ébranlée.

---

6. Cela a été le cas avec la mobilisation de la société civile pour venir en aide aux immigré.es subsaharien.nes en février, puis quelques temps après, en participant à une campagne de protection des personnes LGBTQI+ qui étaient visées par une campagne de lynchage en ligne et des appels à une mobilisation dans la rue. Voir à ce propos l'interview de Fatma Ezzahra Ltifi de l'association Damj, *Nawaat*, 17 août 2023, <https://nawaat.org/2023/08/17/%d8%ad%d9%85%d9%84%d8%a9-%d8%b6%d8%af-%d9%85%d8%ac%d8%aa%d9%85%d8%b9-%d8%a7%d9%84%d9%85%d9%8a%d9%85-%d8%b9%d9%8a%d9%86-%d8%ad%d9%88%d8%a7%d8%b1-%d9%85%d8%b9-%d9%81%d8%a7%d8%b7%d9%85%d8%a9-%d8%a7/>

7. Ce fut le cas notamment en novembre 2018, lors de la visite du prince héritier saoudien Mohamed Ben Salman en Tunisie après l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi. Le SNJT avait alors déroulé sur sa façade une banderole géante représentant le prince saoudien avec une tronçonneuse.

**AXE V**

**ENVIRONNEMENT  
ET CHANGEMENT  
CLIMATIQUE**

## Risques à court et moyen terme

1

Risque d'émeutes

2

Risques de conflits interpersonnelles ou intercommunautaires autour de l'accès aux ressources

3

Risque d'exil (réfugiés climatiques)

### Plusieurs facteurs peuvent y contribuer :

- La sécheresse et dérèglement climatique
- L'assèchement des nappes phréatiques
- La baisse des productions
- La flambée des prix des denrées alimentaires
- L'inflation
- La crise économique et la non-solvabilité de l'État
- L'abandon par les paysans de leurs terres, faute de pouvoir les cultiver
- L'aggravation de la précarisation des ouvrières agricoles, déjà largement exploitées
- La dépendance massive à l'étranger pour l'importation des céréales
- L'assèchement des barrages
- Les migrations internes des campagnes vers les villes
- Le creusement des inégalités

- 
- Le non-accès à l'eau potable
  - Les pressions supplémentaires sur les femmes, à qui revient souvent la tâche d'aller chercher de l'eau dans les zones non raccordées
  - Le risque accru pour les petites filles (que pour les petits garçons) d'interruption d'études
  - L'absence de planification de la part de l'État pour le manque d'eau et de céréales
  - L'absence de réforme du système agricole et de la logique de sécurité alimentaire (en lieu et place de la souveraineté alimentaire)
  - Le prolongement du modèle agricole colonial
  - La détérioration du réseau de distribution des eaux
  - La corruption et clientélisme
  - L'absence de contrôle exercé par l'État auprès des prestataires auxquels il délègue la gestion des déchets, et des associations responsables du réseau de distribution de l'eau en milieu rural
  - L'absence de toute planification en termes de gestion des déchets
  - L'augmentation de maladies liées à l'eau et aux déchets
  - La contamination des sols et des nappes phréatiques
  - La déconnexion des preneurs des décisions avec la réalité du terrain
  - La politique de nominations et de limogeages de Kaïs Saïed
  - Le discours complotiste de Kaïs Saïed qui monte une partie de la population contre l'autre
  - L'approche classiste dans la gestion des déchets (installation des décharges à côté des quartiers périphériques)
  - La centralisation de la prise des pouvoirs et absence de relais régionaux et locaux de l'État
  - Les écarts dans l'accès aux services publics entre milieux urbains et milieux ruraux
  - La réponse répressive à toute forme de mobilisation pour réclamer des droits aussi fondamentaux que le droit à l'eau potable
  - La logique court-termiste de la paix sociale

## Risques à long terme

4

Manque d'eau potable généralisé.  
L'accès devient un privilège de classe

5

Dépendance alimentaire accrue

6

La destruction de l'écosystème

**Ce sont là les effets à long terme de certains facteurs identifiés ci-dessus s'ils ne sont pas pris en charge.**

**Il s'agit essentiellement de :**

- La sécheresse et dérèglement climatique
- L'assèchement des nappes phréatiques
- L'absence de planification de la part de l'État pour le manque d'eau et de céréales
- L'absence de réforme du système agricole et de la logique de sécurité alimentaire (en lieu et place de la souveraineté alimentaire)
- La crise économique et la non-solvabilité de l'État
- Une nouvelle pandémie ou une crise mondiale comme avec la guerre en Ukraine à laquelle la Tunisie, déjà très fragile, ne serait pas préparée

# Les situations de risque

---

Si l'on consulte la carte des problèmes environnementaux sur le site du FTDES<sup>1</sup>, deux principales problématiques nous sautent aux yeux : le manque d'eau et la pollution. Les problèmes d'accès à l'eau et de gestion des déchets sont directement liés à deux questions essentielles, à savoir l'alimentation et la santé. Ils ne feront que s'aggraver avec le dérèglement climatique.

Le recensement de ces problèmes est répandu sur quasi l'ensemble du territoire, dans les milieux urbains, mais surtout ruraux et/ou péri-urbains.

## La question de l'eau

Selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la Santé datant de la fin 2022 : un individu devrait avoir droit à 1 000 mètres cubes d'eau/an minimum. En Tunisie, la moyenne est de 400 mètres cubes.

Nous savons désormais que la région du bassin méditerranéen sera particulièrement touchée par les changements climatiques. La Tunisie en fait déjà l'expérience. Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, le pays connaît une année de sécheresse, qui a été particulièrement intense cette année, accompagnée de très fortes vagues de chaleur et d'incendies, surtout au mois de juillet. Résultat : des nappes phréatiques asséchées et des barrages de moins en moins remplis (en septembre 2023, le taux de remplissage des barrages du Nord-ouest était de 27%).

La répartition de l'utilisation de l'eau entre les différents secteurs est comme suit : agriculture à hauteur de 80%, consommation et besoins ménagers 14%, industries 5% et 1% pour le tourisme. Au-delà de ces chiffres, certaines réalités et disparités sur le terrain sont marquantes. Ainsi, la CPG utilise pour ses activités 8,9 millions de mètres cubes par an, soit l'équivalent de la consommation de 112 000 personnes. À Redeyef, dans le bassin minier, la région concentre à la fois l'activité des industries minières en même temps qu'un faible taux de précipitations, dans cette région qui a déjà connu un soulèvement social en 2008. On en est presque à devoir choisir à l'avenir entre avoir de l'eau pour l'activité industrielle ou pour la consommation des habitants.

Mais arrêtons-nous sur l'agriculture puisqu'elle concentre les besoins en eau, tout en étant loin - très loin - de subvenir aux besoins alimentaires les plus nécessaires.

## Déni ou vœu pieux ?

Les besoins de la Tunisie en termes de céréales sont de 32 millions de quintaux par an, dont 12 millions de blé dur. La production de blé dur cette année a été de 2,7 millions de quintaux selon le ministère de l'Agriculture, soit un recul de 60% en comparaison avec l'année dernière, faisant passer les importations de la Tunisie de 60 à 80 %. De plus, les fortes pluies tombées en juin ont entamé la qualité de cette faible moisson. Ainsi, les besoins de semence, estimés à 420 000 quintaux (dont 332 000 pour le blé dur) ne seront pas couverts ; selon les chiffres de l'Office des

---

1. [https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/problemes-environnementaux\\_326022#7/34.985/16.095](https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/problemes-environnementaux_326022#7/34.985/16.095)

céréales, seulement 278 000 quintaux ont pu être récoltés (dans les centres de collecte), dont 180 000 seulement exploitables (soit moins de la moitié des besoins en semences). De l'aveu même de la PDG de l'Office, ces quantités ne peuvent pas répondre aux besoins de tous les agriculteurs.

Face à cette situation, cette dernière annonce, dans une conférence de presse du 14 septembre 2023<sup>2</sup>, une mesure pour le moins étonnante : l'élargissement des zones de culture, qui vont passer pour le blé dur de 520 à 604 mille hectares (surfaces totales : de 979 à 1219 mille hectares, soit une augmentation de près de 25%). La priorité pour les semences sera donnée aux zones les mieux irriguées. Mais comment couvrir tous les besoins des agriculteurs ? Réponse des autorités : des réserves d'un million de quintaux, faites sur la production de blé dur de cette année (soit plus du tiers de la production).

Car l'autre mesure proposée par l'État est de faciliter l'octroi des crédits auprès des banques publiques. Cette facilitation est purement administrative et non financière : elle ne couvre ni le taux d'intérêt, ni les modalités du remboursement du crédit si la moisson de 2024 est aussi catastrophique que celle de cette année. Tout cela advient dans un contexte où les prix flambent, ceux des semences comme le coût de production (carburant, électricité, etc).

Réagissant à ces annonces, un ancien fonctionnaire d'un ministère public<sup>3</sup> souligne la déconnexion des directeurs-trices généraux-rales des institutions étatiques avec la réalité du terrain. Ces derniers souffrent souvent d'un manque d'expérience directe dans le domaine (dans le cas de la nouvelle PDG de l'Office des céréales, aucune information publique n'est disponible sur son parcours). Une réalité qui ne risque que de s'exacerber avec Kaïs Saïed<sup>4</sup>.

Comment face à de telles ambitions subvenir aux besoins en eau de la culture des céréales ? Tout en parlant de l'autosuffisance comme d'une « priorité », la PDG de l'Office des céréales affirme que cet objectif est atteignable... pour peu que « *les conditions climatiques soient remplies* » ! *Les zones irriguées ne dépassent pas les 7% des superficies agricoles, on peut estimer l'optimisme du pari. Conclusion : même si les annonces citées plus haut se concrétisent, même si les besoins en semences sont couverts (encore faut-il que les agriculteurs aient les moyens de s'en procurer), aucune solution n'est proposée pour le manque d'eau et les besoins d'irrigation.*

## Un modèle post-colonial

Un des principaux problèmes de ce secteur est que l'eau destinée à l'agriculture ne va pas principalement aux cultures vivrières, mais à des cultures destinées à l'exportation (comme les salades ou les agrumes, dont l'eau est d'ailleurs acheminée depuis les barrages du Nord-ouest jusqu'à la région du Cap-Bon) ; ce qui revient à dire que la Tunisie exporte de l'eau. Le rapport de la BAD stipule d'ailleurs que « *ce modèle orienté vers des cultures d'exportation très gourmandes en eau doit être revu* »<sup>5</sup>.

C'est le problème du modèle économique tunisien qui ne prend pas encore en considération la question de la souveraineté alimentaire, ni celle de la répartition des richesses. Exemple : Sidi Bouzid est devenue la principale région agricole du pays (investissements de grands propriétaires terriens originaires d'autres régions du pays, avec une main d'œuvre locale, souvent composées d'ouvrières agricoles précaires ; cultures destinées à l'exportation et qui consomme beaucoup

---

2. <https://www.facebook.com/TVN.Tunisie/videos/1668123463688237/>

3. Entretien.

4. Voir Axe I.

5. *Op. cit.*

d'eau), alors que c'est la région la plus pauvre du pays<sup>6</sup>. L'impératif de considérer la question, non pas de la sécurité mais de la souveraineté alimentaire est d'autant plus urgent avec le dérèglement climatique.

En réalité, la Tunisie est restée dans le modèle colonial : exploitation de la terre pour une agriculture principalement destinée à l'exportation (modèle qui a empiré, car il y a 20 ans, la Tunisie était autosuffisante dans des domaines comme les produits laitiers ou les tomates). Dans la conférence de presse du 14 septembre, la production céréalière a été présentée par un responsable du ministère comme un gouffre financier en termes de devises et d'importation, contrecarrée par une intervention sur les 2 principaux produits que la Tunisie exporte, l'huile d'olive et les dattes, présentés comme une manne financière. Une manne relative car ces cultures sont aussi touchées par la sécheresse et par les dérèglements climatiques.

Entre temps, les agriculteurs.trices se sentent complètement abandonné.es par l'État, qui se contente simplement de les informer qu'ils auront moins d'eau que prévu. Eux et elles se plaignent de ne pas avoir les autorisations nécessaires pour creuser des puits, mais augmenter la pression sur des nappes phréatiques qui peinent à se renouveler est-il la solution ?

Ce qui empire la situation, c'est que cette crise n'est pas encadrée par un discours rationnel (sécheresse, dérèglement climatique, invasion de l'Ukraine qui rendent l'importation céréalière plus compliquée, la détérioration de la note souveraine de la Tunisie, ce qui rend plus difficiles les lettres de crédit sous 90 jours). Au lieu de cela, le discours présidentiel se fait complotiste et incite aux saisies et aux arrestations spectaculaires (avec rétropédalage immédiat). Il est ponctué d'accusations de spéculation et de monopole, en plus de propos pseudo classistes.

Ainsi, au lieu d'être dans une politique de gestion de crise, le pouvoir en place jette de l'huile sur le feu sur une question très sensible qui touche au quotidien des gens, et insuffle une exacerbation et une bipolarisation de la société en lien avec un besoin quotidien qui touche tous les individus : le pain. Mieux, si on prend le contexte du déclenchement de la révolution de 2010 - 2011, on rappellera que l'été précédent (juin - juillet 2010), il y a eu une forte mobilisation des paysans de Regueb devant le siège du gouvernorat de Sidi Bouzid, et que leurs motifs de contestation concernaient autant le manque d'eau (de consommation et d'irrigation) que des problèmes de dettes contractées auprès de la Banque nationale agricole (BNA) - qui est encore aujourd'hui un des partenaires privilégiés de l'État dans l'octroi de crédit aux agriculteurs -, mais aussi auprès de la SONEDE et de la STEG pour, justement, l'irrigation de leurs terres.

## **Eau potable : entre manque et mauvaise qualité**

Aujourd'hui, 8% de la population vivent sans eau potable (rapport du ministère de l'agriculture de 2020), parce qu'ils ne sont pas raccordés à un réseau de distribution des eaux. Géographiquement, ces personnes se trouvent notamment dans les campagnes de Kairouan, Jendouba, Gafsa. Sur un ensemble de 4 585 écoles primaires, 1 415 ne bénéficient pas non plus d'un raccordement à l'eau potable (chiffres FTDES), ce qui n'est pas sans conséquence sur la scolarité des élèves (là aussi, dans les régions rurales). Aussi, la Tunisie est le 3e pays au monde en termes de consommation d'eau en bouteilles par individu (elle était 4e en 2022) - avec ce que cela implique de déchets plastiques.

Ainsi, l'offre est limitée en Tunisie en eau potable. Pourtant, la nouvelle constitution de 2022 stipule dans son article 48 : « *L'État doit fournir de l'eau potable à tous de manière égale et préserver les ressources en eau pour les générations futures* ».

---

6. *Food Insecurity and Revolution in the Middle East and North Africa. Agrarian Questions in Egypt and Tunisia*, Habib Ayeb and Ray Bush, Anthem Press, 2019.

Si la qualité d'eau distribuée par la SONEDE laisse à désirer en général (dans un restaurant, on ne demande jamais une carafe d'eau mais une bouteille d'eau minérale), il y a une véritable disparité dans l'accès à l'eau entre milieux urbains et milieux ruraux, où la situation est encore plus précaire. Le tout dans un pays qui connaît de plus en plus fréquemment des vagues de canicule (qui cette année ont explosé tous les records, atteignant par endroits les 60°).

Les mobilisations autour du droit à l'eau ont sensiblement augmenté entre 2018 et 2021, passant de 371 à 634 mobilisations, principalement en milieu rural. Mais elles connaissent un recul en 2022, où elles ne dépassent pas les 155 mobilisations. La situation se serait-elle améliorée entre temps ? Non, mais le contexte politique – et, encore une fois, sa polarisation – ont joué un rôle dans l'affaiblissement de la contestation. Menyara El Majbri, responsable régionale au FTDES des questions environnementale dans la région de Kairouan, une des régions les plus touchées par les problèmes d'eau pour des raisons que l'on expliquera plus loin, témoigne d'un constat fait au fil de son travail de terrain régulier avec la population<sup>7</sup> : la polarisation depuis le coup d'État du 25 juillet 2021 est telle que tout acte de manifestation, quel qu'en soit le motif, est considéré comme un affront direct ou une opposition directe à Kaïs Saïed (et par conséquent, comme un blanc-seing donné à ses adversaires politiques, notamment les islamistes). Cette association très réductrice dissuade plus d'un de contester. De plus, les changements qui ont eu lieu et l'instabilité du contexte politique pousse les citoyen.nes à être dans l'attente. Le changement « en haut » nourrit l'espoir d'un changement « en bas », notamment une réforme du code de l'eau<sup>8</sup>. De quoi calmer, pour un temps, les doléances.

## Problème de raccordement

L'État prétexte la disparité des villages et des habitations, ainsi que la complexité topographique pour justifier le non-raccordement des habitant.es en eau. On estime ainsi à 300 000 le nombre d'habitant.es non raccordé.es à l'eau potable en Tunisie, dont 60 000 seulement dans le gouvernorat de Kairouan, le plus pauvre du pays (et un des plus chauds aussi).

Dans ces régions (milieu rural), l'eau se vend au marché noir. Il n'y a aucune garantie quant à la qualité de l'eau achetée. Il y a aussi des unités de distillation de l'eau (purification), qui évoluent dans le secteur informel, là aussi sans aucun contrôle. Les détenteurs de ces unités demandent toutefois une reconnaissance officielle de la part de l'État, ce qui voudrait dire un pas de plus vers l'idée de privatisation d'accès à l'eau.

Qu'il s'agisse de marché informel ou de privatisation à venir, les autorités ferment les yeux. Car ces pourvoyeurs d'eau, même s'ils agissent illégalement, permettent à une partie de la population de boire. Ainsi, on ne sort pas de l'idée d'acheter une paix sociale.

D'autres encore vont boire des puits destinés à l'irrigation des cultures ou directement aux sources, là non plus sans garantie de qualité. Ces personnes vont chercher l'eau dans des sources naturelles ou des points d'eau publics et la transporter à dos de bêtes ou, plus souvent, sur le dos des femmes<sup>9</sup>.

Toutefois, la qualité de l'eau distribuée par la SONEDE n'est pas garantie non plus. En 2020, le FTDES a porté plainte contre la société de distribution d'eau à Hajeb Laayoun (gouvernorat de Kairouan) et a demandé l'avis d'un expert pour analyser l'eau. Le rapport a conclu qu'elle n'était pas potable. Cela se traduit par un véritable problème de santé publique : en 2021, 143 cas d'hépatite A ont été recensés par le ministère de la santé, à cause de l'eau polluée.

---

7. Entretien.

8. Manel Derbali, « Le Code des eaux tunisien. Le spectre de la privatisation », *Orient XXI*, 5 juillet 2021, <https://orientxxi.info/magazine/le-code-des-eaux-tunisien-le-spectre-de-la-privatisation,4898>

9. Voir le documentaire *Om Layoun* de Habib Ayeb, 2021.

## Structures défailtantes

Deux institutions gèrent la distribution de l'eau en Tunisie : la SONEDE (essentiellement en milieu urbain) et les associations d'eau (*al jam'iyat al ma'iyat*), au nombre de 2690, dont la moitié sont chargées de la distribution de l'eau en milieu rural (l'autre moitié étant responsable de l'irrigation des terres agricoles). Celles-ci gèrent 80% des ressources d'eau du pays. Or, contrairement à la SONEDE qui compte comme personnel des ingénieurs.es et des techniciens.nes, les associations sont dirigées par des bénévoles (entre 5 et 7 pour chaque association), qui ne sont pas des spécialistes du domaine.

Pire encore : la corruption et autres problèmes de mauvaise gestion et d'endettement gangrènent ces associations. Rien qu'en 2015, 25 articles ont été consacrés à ce sujet dans la presse locale. Or, aucun contrôle n'est exercé par l'État sur ces institutions : le ministère de l'Agriculture, qui est le ministère de tutelle, s'en lave les mains et renvoie la balle au ministère des finances, qui la renvoie à son tour au ministère de l'intérieur, s'agissant d'une question d'administration régionale.

Ajoutons à cela les problèmes de maintenance du réseau de distribution. Dans le bassin minier par exemple, il n'y a pas eu de maintenance depuis les années 1980. Les ingénieurs.es et autres techniciens.nes sont également très peu présents au niveau local : si une coupure d'eau touche un village, le déplacement d'un technicien / d'une équipe depuis le siège régional prend du temps (manque de personnel, de moyens de transport etc.). Les sièges régionaux étant aussi dépendants de l'administration régionale (le gouvernorat), la vacance du pouvoir à ce niveau-là (cf Axe I) ne favorise pas la solution de ces problèmes.

La combinaison de toutes ces défaillances et du changement climatique visible en Tunisie risque ainsi d'envenimer la situation sociale. Il est ici question de pain et d'eau. Deux éléments de base et indispensables à la vie quotidienne. Un manque prolongé à ce niveau combiné à de fortes chaleurs comme celles de cet été risque de mettre le feu aux poudres.

## La gestion des déchets

Un constat d'abord : il n'y a aucune stratégie de traitement des déchets qui a été mise en place par l'État depuis l'avènement de la révolution, bien qu'un plan ait été promulgué dans ce sens en 2008. En Tunisie, la « gestion » des déchets se résume en réalité à leur ramassage et à leur remblaiement. Les autorités de tutelle, qui délèguent à des entreprises privées cette gestion, n'exercent sur ces dernières aucun contrôle. Pourtant, cette mauvaise gestion a un coût considérable : 350 millions de dinars par an. Le non-traitement de ces déchets rend impossible la compensation. Le remblaiement à lui seul coûterait 200 dinars par tonne à l'État.

La question des déchets a éclaté au grand jour en Tunisie en novembre 2021, suite aux mobilisations qui ont eu lieu dans le cadre du mouvement « Manich msab » (Je ne suis pas une décharge). Cette mobilisation est une réponse au débordement de déchets de la décharge d'Al Gonna, dans la localité d'Aguereb, près de Sfax. Mais pour toute réponse, les autorités ont limogé le gouverneur de Sfax (voir Axe I) et des activistes engagés dans ce mouvement ont été déférés devant les tribunaux (voir Axe III).

La situation de cette décharge n'a toujours pas été réglée, ce qui laisse planer la menace de nouvelles mobilisations, qui risquent, avec le pourrissement de la situation, d'être plus violentes. Pire, une crise encore plus grande, sur le même sujet, risque d'éclater, mais cette fois dans le Grand Tunis, autour de la décharge de Borj Chakir, qui se situe à 8 km de la capitale. S'étendant sur 124 hectares, il s'agit de la plus grande décharge non seulement de Tunisie, mais de tout le bassin méditerranéen.

Cette décharge accueille tous les jours 3 000 tonnes de déchets, venues des 38 municipalités que compte le Grand Tunis. Des images satellites montre l'évolution impressionnante de la superficie de la décharge au cours des 20 dernières années<sup>10</sup>. Celle-ci est entourée de quartiers populaires de la périphérie de Tunis, dont celui de Sidi Hassine, où s'entasse une population précaire qui s'inquiète des répercussions sanitaires d'un tel voisinage.

Cette décharge est aujourd'hui saturée. Elle aurait même dû être fermée en juin 2021, mais le contrat d'exploitation a été prolongée de 3 ans (par décret ministériel). Le sujet a été évoqué par le ministre des Affaires locales et de l'environnement, Kamel Doukh, devant le parlement, en avril 2021. L'absence d'une institution parlementaire indépendante auprès de laquelle les ministres seraient responsables (voir Axe I) fait que tout débat autour de cette question est inexistant.

De quels risques parle-t-on ? De la contamination des sols et des nappes phréatiques par un liquide extrêmement toxique, le lixiviat, à cause de l'eau de pluie (risque sur lequel a alerté, vidéos à l'appui, la campagne « Sakker el msab » - Fermez la décharge). L'exposition des habitants, chez qui les maladies respiratoires explosent, à cette substance représente également un risque sanitaire non négligeable. Aussi, la fermentation des matières organiques provoque l'émission de gaz méthane dans l'atmosphère, gaz à effet de serre dont le pouvoir de réchauffement global est 25 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>, et qui multiplie les risques d'incendie (tout cela à côté, rappelons-le, de zones d'habitations précaires).

En même temps, l'existence de ces décharges et la multiplication des déchets sauvages dans les villes représentent un gagne-pain pour ceux qu'on appelle les « barbacha ». Il s'agit de personnes précaires qui vivent de la récolte des déchets, notamment en carton et en plastique, qu'ils revendent ensuite aux usines. On évalue leur nombre à 7 000. Vivant dans la précarité la plus totale et travaillant de manière informelle, certains demandent une reconnaissance de l'État et la structuration de ce secteur. Ils voient également dans la fermeture pure et simple des décharges une menace pour leur pain quotidien. C'est donc un tout : l'état actuel des choses constitue une menace évidente pour les habitants et l'environnement, mais une solution radicale sans réflexion (et investissement) mettrait des milliers de familles sur la paille.

---

10. Teysir Ben Naser, « Enquête. Décharge de Borj Chakir, puant report d'une fermeture annoncée », *Nawaat*, 9 novembre 2021, <https://nawaat.org/2021/11/09/enquete-decharge-de-borj-chakir-puant-report-dune-fermeture-annoncee/>

# RECOMMENDATIONS

« Gouverner c'est prévoir, et ne rien faire c'est courir à sa perte ». Cette célèbre maxime pourrait à elle seule résumer le principal défi auquel la Tunisie doit faire face aujourd'hui : planifier, pour prévenir les risques identifiés plus haut.

La montée de l'autoritarisme et des conflits violents est une défaite collective pour l'ensemble de la société, et la responsabilité est donc partagée par toutes et tous. Cependant, bien que toute personne puisse contribuer à inverser la situation depuis son espace ou sa marge de pouvoir ou d'influence, certains acteurs et actrices spécifiques ont à leur portée un éventail plus large de possibilités. En effet, les institutions politiques à tous les niveaux et leurs représentant.es - qu'ils soient techniques ou politiques - ont à leur disposition divers mécanismes afin d'améliorer et de changer ce contexte propice à l'émergence des conflits violents et ainsi prévenir l'escalade des conflits violents tout en construisant une paix durable.

Conscient.es du contexte actuel en Tunisie, un grand nombre de recommandations sont à destination des acteurs et actrices de la société civile tunisienne, qu'ils agissent aux niveaux local, national ou international.

Nous développerons ci-dessous les recommandations que nous déduisons de notre travail ou qui ont été suggérées par les personnes avec qui nous nous sommes entretenus. Une série de propositions ressort de ces idées, certaines d'entre elles sont très concrètes et localisées, d'autres sont plus générales et doivent être lues comme des orientations politiques.

Toutefois, quelle que soit l'étendue de l'impact de l'action ou le niveau d'influence des recommandations suivies, toute intervention planifiée qui va dans le sens du respect des droits humains peut contribuer d'une manière ou d'une autre à des changements à plus grande échelle.

Il convient de préciser que les recommandations formulées ici sont le résultat de consultations, discussions et réflexions collectives approfondies de la part de nombreuses parties prenantes. Le texte final tente de refléter tous ces points de vue et ces expertises, mais cela n'implique pas que toutes les parties impliquées dans ce processus soient d'accord avec toutes les recommandations contenues dans ce document.

Les recommandations sont structurées en différents blocs thématiques, même si bon nombre des orientations qui y sont mentionnées peuvent être liées et correspondre à plus d'un domaine déterminé. Cette partie n'a pas vocation à être exhaustive mais plutôt à servir de base aux différent.es acteur.rices pour leurs planifications stratégiques. Nous encourageons toutes les contributions qui pourraient compléter ce travail.

# Axe I : un État défaillant

Il est important ici de souligner que les principaux leviers sont entre les mains du président de la République qui, par son accaparement absolu du pouvoir, détient toutes les cartes. Toutefois, il est possible d'adresser quelques recommandations autres acteurs et actrices tunisien.nes, telles que les fonctionnaires et les députés, la société civile comprenant les organisations qui la composent tout comme les citoyen.nes. Certaines mesures sont dirigées principalement à la jeunesse :

## ► En ce qui concerne la corruption et le clientélisme :

- Mise en place d'un système de recrutement au sein des ministères et des administrations qui s'appuie sur la compétence et non pour leur proximité du centre de décision. Pour inciter à cela, les médias peuvent tenter de faire pression en demandant le CV des responsables nommés
- Développer un observatoire ou organe d'analyse des personnes nommées aux postes clés des institutions principales
- Multiplier les enquêtes/recherches sur les personnes nommées avec des actions concertées entre journalistes, universitaires et associatifs pour disposer des données, visibiliser et renforcer l'obligation de rendre des comptes
- Reprendre et renforcer les mécanismes électoraux transparents qui s'engagent en faveur de la diversité et de l'égalité, en mettant l'accent sur une représentation équilibrée en fonction du genre, de l'âge, de la situation de handicap, entre autres
- Proposer des candidat.es à des postes clés pour favoriser les chances d'avoir plus de diversité dans les propositions ou proposer des brouillons de lois de transparence à des députés du Parlement
- Dénoncer les comportements abusifs ou répréhensibles, les pratiques clientélistes et la corruption à travers des communiqués et campagnes.
  - Inventer un faux prix de récompense des comportements de corruption connus et organiser une soirée de remise des prix (en ligne ou présentiel selon les risques) sur le modèle du prix Pinocchio

## ► Pour les député.es, la possibilité de constituer un contre-poids, même symbolique, à l'exécutif<sup>1</sup> par exemple en proposant des lois, en forçant des débats ou de façon informelle en échangeant avec le reste de l'Assemblée pour sensibiliser au rôle du Parlement. Cette proposition est limitée du fait même que ceux et celles qui se sont présenté.es aux élections législatives sont majoritairement aligné.es sur l'exécutif. Il a également été proposé de :

- Développer des espaces fictifs en parallèles - en ligne ou hors ligne - afin de constituer des mini parlements ou mairies sur le modèle des conventions citoyennes développées dans d'autres pays

## ► Même si l'impact est faible, il faut continuer, pour les acteurs et actrices de la société civile à faire du plaidoyer auprès des député.es réceptifs.ves, même s'ils et elles représentent une minorité, en :

---

1. Deux exemples contradictoires sont à signaler ici : le premier concerne le vite de la loi criminalisant la normalisation avec Israël, où les député.es se sont explicitement opposé au président de la République, qui a rétropédalé sur le sujet. Nous ne soutenons pas la promulgation d'une telle loi qui dépasse de loin les règles de la campagne Boycott Désinvestissement Sanction, se distingue par ses contours flous et par la disproportionnalité de la sentence, a fortiori dans un contexte libéricide comme celui que connaît aujourd'hui la Tunisie et où le pouvoir judiciaire, comme on l'a vu, peut servir la répression politique. Toutefois, ce précédent d'une opposition entre Kais Saïed et son parlement est très marquant. Le contre-exemple est le vote de loi budgétaire de 2024 qui n'a connu ni opposition ni abstention.

- Proposant des lois ou brouillons de lois - déjà rédigées - qui servent de base à des discussions et qui pourraient être présentées au Parlement
  - Renforçant la redevabilité des acteurs.rices publiques en impliquant les communautés qu'ils représentent : organisations d'échanges avec la population sur des thématiques pré-établies et pré-travaillées
- **Tenter, pour les acteurs.trices locaux, autant que faire se peut, de rétablir un lien de confiance avec la population locale, en tentant notamment d'être à l'écoute de leurs doléances et d'y répondre, dans la mesure du possible. Si les conseils municipaux ont été dissous, les responsables qui demeurent à la tête des municipalités devraient néanmoins tenter de renouer avec les habitant.es, en allant à la rencontre et en acceptant de les rencontrer. La société civile peut appuyer ou initier ces démarches favorisant la décentralisation en :**
- Créant ou valorisant les espaces de cohésion sociale déjà existants dans les communautés
  - Organisant des espaces de débats communautaires pour favoriser les échanges, identifier les potentiels conflits et promouvoir la résolution nonviolente par l'action collective et la nonviolence
  - Renforçant les actions qui promeuvent la citoyenneté et la participation collective : festivals culturels, caravanes de sensibilisation, actions éducatives alternatives par les défenseur.es des droits humains
  - Redynamisant les réseaux de promotion de la perspective genre dans les actions locales en s'appuyant a) sur les réseaux féministes nationaux qui peuvent soutenir, former, agir, b) sur les organisations et actions locales qui agissent pour les droits des femmes
  - Visibilisant les actions de la société civile qui participe de l'amélioration des conditions de vie de la population : campagnes d'informations, chantiers collectifs, communications autour des actions et événements
  - Organiser des débats / décisions / votes pour des sujets locaux - en ligne ou en présentiel - pour relancer le sentiment d'agir politiquement ou l'intérêt pour le collectif
- **Pour les médias comme pour les organes de la société civile soucieux de la vie politique, afin de conserver, ne serait-ce que pour une frange de la société, un lien avec la chose publique, ne pas normaliser avec la culture du consensus et d'absence de débat public notamment sur des sujets d'intérêt général et promouvoir la responsabilité collective, il est recommandé de :**
- Continuer à relayer les débats politiques
  - Apostropher sur les lois préparées et les décisions qui sont prises
  - Organiser des émissions de discussions et échanges accessibles (en ligne, radio ou télévision si possible) et notamment s'appuyer sur les médias locaux
  - Faire du plaidoyer auprès des médias nationaux (radio, télé, etc) pour favoriser les narratifs et les thématiques qui poussent à la participation citoyenne, le respect des droits humains et de l'égalité de genre
  - Utiliser les outils technologiques pour créer des communautés plus efficaces, plus inclusives (géographiquement, genre, situations de handicap, etc)
  - Promouvoir/inventer des outils de délibérations collectives qui facilitent les échanges et la prise de décisions
- **Concernant le recul de la culture des droits humains, il s'agit de continuer à promouvoir les droits humains et innover quant aux méthodes de diffusion de ces valeurs afin de toucher plus de personnes, rendre le contenu accessible et ludique et de faire en sorte que les valeurs soient appropriées et non imposées :**
- Evaluer les programmes scolaires et faire du plaidoyer auprès du Ministère de l'Education

pour essayer d'intégrer ces notions dès le plus jeune âge

- Proposer des actions innovantes et ludiques dans les écoles qui visent à promouvoir les droits humains
- Sensibiliser les communautés (famille, personnel encadrant, institutionnels) sur l'importance de ces valeurs de paix
- Intervenir dans tous les espaces institutionnels (formels ou informels) liés à l'éducation, y compris les espaces qui forment les éducateurs et professeur.es
- Proposer des contenus culturels, dans des espaces déjà existants ou non, qui promeuvent les droits humains de façon indirecte
- Organiser des rencontres culturelles (festival de cinéma, musique ou autres arts) autour de ces notions pour vulgariser la thématique ou utiliser des rencontres culturelles existantes pour renforcer l'impact sur des catégories plus éloignées (JCC, DreamCity, etc.). Exemples : offrir des billets ou des réductions, prévoir des déplacements groupés depuis les régions, etc.
- Dénoncer les contenus publics qui portent atteinte aux droits humains
- Utiliser les contenus collectivement regardés / lus / écoutés pour organiser des actions d'évaluation / sensibilisation / information autour des DH. Exemple : les séries du ramadan, proposer une application ludique de "bingo" pour questionner les messages véhiculés, proposer des challenges sur les réseaux sociaux

► **En particulier, en ce qui concerne le renforcement des préjugés sexistes ou la fragilisation des institutions dédiées aux femmes, la perspective genre réelle doit être transversale à toutes les recommandations proposées dans ce document. On peut également :**

- Utiliser/créer les espaces non institutionnels pour combler les manques institutionnels
- Former les représentant.es politiques aux besoins spécifiques des bénéficiaires de ces institutions, de façon holistique, pour comprendre l'impact sociétal global
- Faire du plaidoyer pour la mise en application des lois existantes à l'égard des femmes et notamment l'attribution d'un budget sensible au genre, raisonnable et incompressible

► **En particulier pour les jeunes, et afin de lutter contre l'augmentation de leur marginalisation, il est recommandé d'adapter les méthodes de sensibilisation, formation, transfert de compétences aux outils utilisés et efficaces avec la jeunesse, notamment en :**

- Proposant des formations de jeunes vers jeunes pour renforcer les dynamiques d'estime de soi
- Valorisant la participation citoyenne et l'analyse des jeunes à l'échelle de quartiers ou plus (sans préjugés d'âge et sans hiérarchie) : actions de communications, invitations à des événements
- Renforçant la capacité des jeunes et des mouvements de jeunes à communiquer entre eux, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits violents et l'amélioration générale de leurs valeurs démocratiques

► **Pour faire face à la criminalisation de la société civile et des personnes défenseuses des droits humains, même si le contexte est difficile et les lignes rouges floues ou abusives, et éviter la stagnation des projets et l'immobilisme, les représentant.es des organisations de la société civile proposent de :**

- Renforcer la solidarité entre les organisations de la société civile pour être plus fort en cas d'attaques notamment à travers une communication et des rencontres plus régulières, des actions publiques et privées conjointes

- Accompagner les initiatives innovantes, notamment proposées par des jeunes activistes ou en s'inspirant de méthodes utilisées dans d'autres pays
  - Coordonner de façon plus claire les initiatives afin d'éviter les doublons, et mutualiser les ressources. Exemple : création/actualisation d'une plateforme de la société civile (type Jamaity) avec présidence tournante, qui convoque des réunions 2 fois par an, et qui bénéficie d'un système de communications intraplateforme, et d'une base de données actualisée de initiatives en cours
  - Valoriser (campagnes de sensibilisation, information) le travail de la société civile dans le quotidien des tunisiens pour renforcer le soutien de la population et son potentiel engagement
  - Multiplier les rencontres hors des espaces habituels d'échange : diversification géographique, opinions, perspectives ou approches, et avec des organisations similaires à l'étranger (échanges de bonnes pratiques)
- **Par ailleurs, il semble nécessaire de renforcer réellement la société civile et les défenseuses des droits humains dans leur travail, pour qu'il puisse constituer un contre-poids crédible et solide face aux autoritarismes. Pour cela, nous proposons :**
- Multiplier les sources de financement des organisations : subventions, dons et renforcer les activités génératrices de revenus pour garantir un minimum de budget d'action
  - Créer des alliances/réseaux qui permettent d'agir en groupe, de baisser la vulnérabilité des organisations (à l'échelle nationale et internationale) et d'adopter une perspective intersectionnelle des problématiques
  - Echanger les bonnes pratiques et mécanismes efficaces pour faire face à un durcissement des règles et du contexte : 1) avec les organisations qui fonctionnaient sous la dictature 2) avec les organisations étrangères venues de contexte similaire ou plus répressifs
  - Utiliser les moyens digitaux, moins facilement réprimés, et qui permettent d'inclure les personnes de tout le territoire
  - Se former/Diffuser les outils nonviolents utilisés dans d'autres contextes
  - Poursuivre le travail d'observation, collecte et publication des données de violations de droits 1) selon les modèles utilisés par les différents cours de justice internationale 2) dans des formats qui permettent une diffusion plus large
  - Mettre à disposition un soutien légal, psychosocial voire un abri aux DDH
  - Diffuser la culture du soin et intersectionnelle au cœur des mouvements et réseaux
- **Concernant la gestion répressive des conflits (de tous types), le travail de l'OPEV et des acteurs.rices de la construction de la paix recommandent d'une part, l'adoption d'approches de prévention plus renforcées ainsi que des méthodes d'urgence pour les personnes affectées par cette répression.**
- Promouvoir les actions de préventions
    - Prévoir des actions de sensibilisation/formation aux droits humains auprès des forces de l'ordre, police et autres corps armés
    - Proposer un observatoire des pratiques policières, composés de membres formés aux droits humains, venus de différentes organisations et de la société civile
    - A partir des travaux de recherche, proposer des actions de plaidoyer et de communication viables pour promouvoir la prévention plutôt que la répression
    - S'appuyer sur des institutions intermédiaires interministérielle telle que la CNLCT, ONJ, ou autre pour sensibiliser les fonctionnaires publiques

- Se protéger face à la répression
  - Promouvoir / diffuser des outils d'actions non violentes innovantes qui réduisent l'exposition directe à la répression (outils technologiques, outils artistiques / culturels, etc)
  - Anticiper les risques répressifs et les inclure dans les leviers d'actions de la société civile (pools d'avocats spécialisés, campagnes de soutien nationale voire internationale anticipées, litiges stratégiques pour faire jurisprudence, etc)
  - Reprendre les mesures de coordination et solidarité entre les acteurs et actrices de la société civile pour mobiliser plus de personnes et bénéficier d'un soutien plus étendu en cas de problème (lien associations/universités, entreprises/organisations, etc)
  - Utiliser les pressions potentielles qui peuvent être organisées avec l'international (soit des réseaux de défense des droits, soit des Cours de Justice Internationale, etc)
  - Produire des plans d'analyse de risques et des mesures de communication/actions adaptées. Exemple : communication publique non-individuelle, privilégier les dénonciations collectives, etc
  - Préparer des scénarios de crise pour anticiper les réponses répressives : avocats déjà identifiés, preuves des dénonciations, sauvegarde des données sur serveurs à l'étrangers, etc.

## Axe II : la crise économique

Sur des sujets plus ciblés qui relèvent du domaine économique, nos deux premières recommandations s'adressent aux député.es mais nécessitent la promulgation par la tête de l'exécutif, rendant ces propositions très dépendantes du constat fait dans l'axe I.

- ▶ **Réformer la loi sur l'économie sociale et solidaire, et y inclure les entreprises communautaires comme choix de développement**
- ▶ **Revoir les lois qui régissent le secteur bancaire et autres privilèges financiers à une poignée de groupes économiques**
- ▶ **Interpeller les députés européens et les organisations européennes sur les dangers de leur politique migratoire et la militarisation de leurs frontières, que ce soit par des actions de plaidoyer (société civile) ou un travail médiatique**
  - S'appuyer sur les organisations humanitaires et de la société civile pour lancer une campagne de plaidoyer sur la thématique "La Tunisie n'est pas un pays sûr" [pour les migrant.es]
  - Plaidoyer pour ouvrir des canaux de migration régulière avec les Etats étrangers coopérant avec la Tunisie et avec les organisations internationales qui sont concernées par le phénomène migratoire. Réduire dans ce sens les difficultés pour obtenir des visas au sein des ambassades étrangères en Tunisie.
- ▶ **Promouvoir ou appuyer le développement des Groupes de Développement Agricole (GDA), et valoriser particulièrement le travail et l'impact social de ceux qui sont composés de femmes**
- ▶ **A l'échelle locale, organiser des réseaux d'entraide pour éviter l'isolement des personnes en difficulté**

- ▶ **Remobiliser les ressources liées au tourisme en développant un tourisme plus respectueux de l'environnement et des populations**
  - Mise en valeur des spécificités locales et nationales
  - Promotion des savoir-faire locaux et ancestraux
  - Organisation de chantiers bénévoles de remise en état de monuments ou espaces historiques, culturelles ou à vocation touristique
  
- ▶ **Evaluer les capacités d'autosuffisance alimentaire du pays et de chaque région**
  - Production de recherche et de manuels
  - Diffusion et sensibilisation à la thématique
  - Plaidoyer pour obtenir le soutien des responsables politiques selon les feuilles d'actions décidées
  
- ▶ **Favoriser les échanges internationaux entre écoles, universités, etc grâce à des accords entre les pays**
  
- ▶ **Construire un plan d'action pour comprendre et favoriser l'employabilité des tunisien.nes et notamment des jeunes**
  - Création d'un observatoire des métiers et des compétences pour les diplômés
  - Promotion ou généralisation des programmes de stages (type stage d'initiation à la vie professionnelle)
  - Valorisation des filières scolaires à fort potentiel
  
- ▶ **Compiler les recommandations issues des spécialistes du secteur informel (FTDES, PNUD, etc) et des différents rapports pour favoriser la transition de certains secteurs vers le formel, notamment afin de garantir la protection des travailleuses et travailleurs**
  
- ▶ **Réorienter progressivement l'économie au niveau macro et micro vers une approche féministe et basée sur les droits humains, par le biais de ces recommandations et d'autres mesures déjà mises en œuvre en Tunisie ou dans d'autres pays, ou qui doivent encore être promues et tentées**

## **Axe III : une justice aux ordres**

- ▶ **Promouvoir des structures judiciaires engagées et configurées sur la base des principes d'égalité et de représentativité, en garantissant la présence et la pleine participation à tous les niveaux de personnes formées ayant des expériences différentes (hommes, femmes, jeunes, personnes LGTBQ+, personnes handicapées, migrants, etc.)**
  
- ▶ **Protéger et valoriser les lois réglementant le travail des corps intermédiaires et des associations (décret-loi 88, décret-loi 87, etc)**

- ▶ Documenter, enquêter, archiver les violations de droits, les abus de pouvoirs et les atteintes aux principes d'indépendance de la justice identifiées
- ▶ Développer ou renforcer les espaces et centres d'écoute existants
- ▶ Former/sensibiliser les activistes et militant.es sur leurs droits
  - Appuyer les actions qui visent à appuyer légalement ou psychologiquement les défenseur.euses des droits
  - Prévenir les risques à travers des stratégies d'atténuation (stratégies de communication, stratégies de protection, plan de sorties, etc)
  - Etablir des connexions directes avec des organisations de protection (FrontLine Defenders, AccessNow, Amnesty, etc)
- ▶ Sensibiliser la société aux rôles des défenseur.euses des droits et au recours aux mobilisations
- ▶ Créer des réseaux internationaux d'échanges de bonnes pratiques et de protection
- ▶ Généraliser la sensibilisation, notamment des jeunes, à la loi 5 (droits et devoirs en cas d'interpellation ou arrestation par la police)
- ▶ Utiliser les mécanismes internationaux pour dénoncer ou promouvoir le rôle indépendant de la justice (Examen Périodique Universel, Cour Africaine, Cours de Justice, etc)
- ▶ Dénoncer les lois et mesures discriminatoires ou contraires au droit international (torture et mauvais traitements) notamment à l'encontre des personnes LGBTQI+
- ▶ Mettre un terme immédiat à la pénalisation de l'homosexualité en Tunisie et d'ouvrir des enquêtes sur les violations dont les personnes peuvent avoir été victimes lors de leur arrestation
- ▶ Proposer des réformes des lois controversés ou contraires au droit international telles que le décret 54
- ▶ Valoriser les lois qui font progresser le respect des droits humains et renforcer le plaidoyer pour leurs applications (exemple : loi 58 contre les violences faites aux femmes, etc)
- ▶ Amender la loi antiterroriste N°2015-26 du 7 août 2015, en allant plus loin que les modifications effectuées en 2019, afin d'éliminer les aspects les plus problématiques en matière de violation des droits fondamentaux. Notamment, définir avec précision le terme « terrorisme ». Réduire la durée de la garde à vue en conformité aux normes internationales à pas plus de 48 heures sans autorisation judiciaire, autoriser sans délai le détenu à consulter son avocat et faciliter son accès aux soins médicaux dans le cas échéant
- ▶ Opérer pour réduire le recours excessif à la prison préventive portant atteinte au droit à la liberté et au droit à un jugement rendu sans un retard excessif

- ▶ Mettre en place des politiques visant à réduire les temps de traitement de la justice et le surpeuplement des établissements pénitentiaires afin de mieux prévenir l'embrigadement en matière d'extrémisme violent au sein des prisons
- ▶ Protéger les victimes signifie aussi construire des façons de dénoncer publiquement les discriminations, le discours de haine, les crimes de haine, le terrorisme et la violence structurelle. C'est pour cela que nous plaignons pour mettre en place des canaux de dénonciation publique et de réponse collective qui puissent soutenir les victimes dans leur démarche vers la justice
  - Former les citoyen.nes à l'identification des discours de haine et violents dans les espaces publics et privés, digitaux ou présentiels

## Axe IV : polarisation de la société

- ▶ Promouvoir l'étude approfondie des moteurs et des différents niveaux auxquels se produit la polarisation sociale en Tunisie : macro, meso et micro. La production de connaissance scientifique sur les circonstances qui créent un terrain fertile pour l'expansion de la polarisation ne peut se faire que par une collaboration étroite et horizontale entre les différents acteurs sociaux et politiques et de la recherche, sur une base d'investigation multidisciplinaire et critique
- ▶ Se constituer en groupes, de réflexion, de résistance, aux échelles les plus locales, autour d'identités ou d'objectifs communs. Commencer une mobilisation à une échelle très locale, tisser des liens. Cela peut se faire au niveau de clubs (de supporters, de chant, etc), de quartiers, etc. Il s'agit de se constituer, bien que de manière minoritaire, et d'entamer des actions à l'échelle locale (quartier, ville, etc) pour améliorer son quotidien (environnement, infrastructures, etc) et ainsi constituer une communauté et reprendre son destin en main, renouer avec l'idée de citoyenneté et de vie publique
- ▶ Pour les partis politiques, adopter le fonctionnement « shadow government » qui est en vigueur en Grande-Bretagne, où chaque ministre a son équivalent chez le parti qui est spécialiste d'un champ et qui soit capable de faire de vraies propositions dans chaque domaine
- ▶ Continuer la mobilisation populaire, notamment sur les réseaux sociaux (campagnes, partage de publications), en cas d'injustice ou d'abus de pouvoir : l'expérience a montré que lorsqu'il y a une mobilisation populaire, le pouvoir cède<sup>2</sup>
- ▶ Construire des ponts et s'unir entre organisations de la société civile, pour pouvoir peser et fédérer au sein de la société, sur le sol tunisien mais aussi avec les organisations de la diaspora. Cela se traduit par le fait de se réunir, de définir des objectifs et des moyens d'action

2. Ce fut le cas avec Babar ou avec le caricaturiste. Cet élan de solidarité est quasi inexistant quand il s'agit de personnalités politiques (nous avons pu constater le peu de mobilisation qui entoure les initiatives en soutien aux prisonniers politiques depuis février 2023, tant à Tunis qu'à Paris) à cause de la haine et de la rancœur dont fait encore l'objet la classe politique aujourd'hui dans l'opposition. D'où l'importance d'essayer de fédérer autour de sujets moins clivants. Selon le document « La parole donnée aux générations Y et Z » de Zied Boussen, publié par l'Arab Reform Initiative publié en mai 2022, la jeune génération a une meilleure appréciation des associations que des partis politiques. Cela devrait pousser à capitaliser davantage sur ces organismes. Lire : <https://s3.eu-central-1.amazonaws.com/storage.arab-reform.net/ari/2022/05/23105542/2022-05-Arab-Reform-Initiative-Youth-political-perceptions-in-Tunisia-Gen-Y-Z-FR.pdf>

communs, en Tunisie et au sein de la diaspora, et de mettre en place une stratégie commune pour peser davantage<sup>3</sup>

- ▶ Mettre en place des politiques capables de restreindre les inégalités entre régions de l'intérieur et régions côtières et mettre fin aux mécanismes qui nourrissent la marginalisation organisée ou l'exclusion planifiée des régions de l'intérieur et frontalières. Afin d'aboutir à une plus importante employabilité (surtout au niveau des jeunes) et promouvoir des consultations entre Etat, syndicats et investisseurs pour créer des emplois de qualité
- ▶ Appuyer les activités de la société civile et des mouvements sociaux dans la mise en place de programmes de soutien aux populations les moins favorisées des banlieues urbaines et dans les régions. Dans ce sens, les autorités devraient éviter toute escalade de violence dans le contexte des protestations qui éclatent périodiquement en raison des injustices socio-économiques vécues
- ▶ Promouvoir la mise en place d'une police orientée vers la communauté (COP) qui se concentre sur le développement de relations avec les membres de la communauté et augmente la confiance. Une formation de la police aux droits de l'homme et à la médiation communautaire est également recommandée. Une plus grande implication des policiers dans la résolution de la violence interpersonnelle par la médiation pourrait être une opportunité d'éviter une éventuelle escalade de la violence
- ▶ Prévenir la diffusion du discours de haine et des crimes de haine en considérant que des réformes au sein des institutions de l'Etat peuvent en premier lieu donner exemple. Un premier pas vers cet objectif pourrait consister à l'abrogation de l'article 230 du Code pénal qui punit de trois ans d'emprisonnement les relations consenties entre personnes du même sexe
- ▶ Opérer pour la mise en place effective de la résolution des Nations Unies 1325 et promouvoir les objectifs de l'agenda Femme, la Sécurité et la Paix (FPS) en Tunisie, en fournissant aux institutions publiques et aux organisations de la société civile les moyens financiers et humains pour accomplir leur mission. Veiller à l'implantation du Plan d'action national adopté en 2018 et faire en sorte que les plans d'actions sectoriels puissent être appliqués au sein des différents ministères
- ▶ Favoriser l'accès équitable à l'éducation et envisager la réalisation d'un plan d'action pour le problème du décrochage scolaire. Afin d'améliorer les conditions de l'ensemble éducatif tunisien, une amélioration du budget réservé au ministère de l'éducation devrait être envisagée pour offrir une réponse aux nombreux dysfonctionnements administratifs ainsi que les problèmes structurels des établissements scolaires. Loin des stratégies d'éducation axées uniquement sur l'acquisition de connaissances, nous plaidons pour la mise à jour du système d'instruction qui puisse se baser sur la construction d'un esprit critique, sur l'éducation à la diversité, la tolérance, les droits et aux bases de la cohésion sociale
- ▶ Renforcer les efforts pour offrir des espaces de culture et de loisirs, surtout dans les environnements ruraux. Améliorer la qualité des espaces dans les zones urbaines pour les jeunes et aller vers la décentralisation

---

3. Notons que le samedi 16 novembre 2023, une réunion de plusieurs organisations tunisiennes a lieu à Paris dans ce sens.

- ▶ Promouvoir des réseaux anti-rumeurs/fact-checkers pour faire face à la haine et l'intolérance et renforcer la résilience locale face aux messages d'haine et violents
- ▶ Il est essentiel de mettre en place un programme sérieux de campagne en ligne qui offre des outils attractifs pour les utilisateurs (comme le gaming ou à travers les réseaux sociaux les plus "à la mode") et qui propose des discours alternatifs aux discours d'haine et violents des groupes extrémistes. Il est important d'envoyer des messages à travers des personnes influentes adaptées à la cible. Quelques idées qui ont été débattues telles que : (1) « créer » des influenceurs à travers des activités qui offrent la possibilité aux jeunes de participer dans le domaine artistique. (2) Engager les associations locales, les maisons de jeunes, les institutions locales, dans l'organisation d'activités artistiques dans lesquelles ils peuvent participer activement (3) promouvoir le rôle des jeunes comme créateurs de produits artistiques
- ▶ Renforcer la capacité des jeunes et des mouvements de jeunes à communiquer entre eux, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits violents et l'amélioration générale de leurs valeurs démocratiques. Ceci devrait être fait à travers l'identification d'acteurs crédibles, surtout face aux jeunes, au-delà des organisations de la société civile. Il y a un réel besoin d'une société civile dynamique, forte, connectée avec la jeunesse et ayant la capacité d'utiliser l'espace public sans restriction, sans répression et sans discours éloignés de la réalité
- ▶ Envisager la création d'un plan d'action pour aboutir à la construction d'un cadre législatif contre les discours de haine et de protection pour les victimes des crimes de haine
- ▶ Promouvoir les outils de cohésion sociale tels que la méthodologie Rizoma

## Axe V : environnement et changement climatique

- ▶ Reprise des politiques de planification à moyen et long terme
- ▶ Donner la parole à celles et ceux qui, dans le domaine de l'agriculture, disposent de solutions concrètes pour une transition vers davantage de souveraineté alimentaire (ex : l'OSAE).
- ▶ Une politique de gestion, administration (voire construction ?<sup>4</sup>) des barrages
- ▶ Mettre en place une vraie politique de la gestion des déchets, qui créerait de l'emploi, en préconisant notamment des solutions locales, selon la quantité et la nature des déchets spécifiques à chaque région
- ▶ La reconnaissance par l'État de tous les travailleurs. ses précaires qui travaillent dans l'économie informelle de la collecte de déchets

---

4. L'idée est revenue dans les recommandations mais nous n'avons pas suffisamment creusé le sujet, ses risques et ses avantages, pour émettre cette recommandation de manière très affective.

- ▶ Faciliter la régularisation des documents légaux quant à la propriété foncière des terres
- ▶ Encourager la population, surtout dans les zones rurales, à mettre en place des bassins pour recueillir l'eau de pluie
- ▶ Séparer dans les zones rurales la gestion des eaux d'irrigation, destinée à l'agriculture, et la gestion des eaux destinées à la consommation
- ▶ Rapprocher les services de gestion du réseau de distribution des eaux des citoyens, surtout au niveau des localités rurales
- ▶ Investir pour la restauration et/ou la maintenance du réseau de distribution des eaux
- ▶ Réduire le millefeuille administratif et le caractère polycéphale dans la gestion de la distribution de l'eau des zones rurales
- ▶ Appuyer des campagnes de sensibilisation telles que les fresques du Climat (organisées par YouthForClimate) ou les mobilisations pour la protection de l'oasis de Gabès
- ▶ Renforcer l'arsenal juridique pour limiter les impacts négatifs des industries
- ▶ Soutenir les camps et rencontres autour de la justice climatique et sociale organisés dans le pays
- ▶ Promouvoir les échanges entre les villes et pays de la Méditerranée qui font face aux mêmes problématiques (au niveau institutionnel et au niveau des personnes et mouvements pour la justice climatique)
  - Utiliser les plateformes déjà existantes (MedProgramme, Réseau Environnement Méditerranée, etc)
- ▶ S'inspirer et échanger avec les techniques développées en Afrique Subsaharienne (notamment les écoles d'agroécologie en Afrique de l'Ouest)
- ▶ Encourager les échanges entre scientifiques, institutions et société civile pour définir une feuille de route cohérente et applicable
- ▶ Documenter, enquêter, dénoncer les pratiques illégales, discriminatoires ou nuisibles
- ▶ Créer ou renforcer les chaires spécialisées dans les pratiques alternatives (agroécologie, pratiques pré-industrielles, nomenclatures des espèces endémiques, etc) voire créer une université de l'autonomie alimentaire en Tunisie

**Transversales à tous les axes, et intégrant nécessairement une approche intersectionnelle, les recommandations principales sont :**

- ▶ Poursuivre le travail de l'OPEV (Observatoire de la Prévention des Conflits Violents) au niveau national et à l'international avec les secrétariats OPEV existants dans la région méditerranéenne
- ▶ Maintenir la connexion du pays avec des alliés régionaux et internationaux, de ne pas s'isoler, d'apprendre ou de s'inspirer des expériences des pays du Sud ou Nord global. Ce lien peut être maintenu de façon publique ou plus discrète, selon les risques sécuritaires que cela implique
- ▶ Participer activement aux rencontres et débats des Nations Unies sur la prévention des conflits violents, les processus de paix "Our Common Agenda" pour redonner sa place à la société civile qui privilégie une approche basée sur les droits humains et la sécurité humaine
- ▶ Analyser et déconstruire les mécanismes qui promeuvent la violence et l'autoritarisme et qui sont parfois soutenus par une partie des citoyen.nes
- ▶ Inclure l'espace digital et ses outils à la fois comme opportunités pour le travail de prévention des conflits violents et à la fois pour sensibiliser et développer un esprit critique quant à ses dangers, ses violences et ses abus
- ▶ Considérer et exploiter positivement la diversité des expériences et des perspectives de la société tunisienne (en fonction du genre, de l'âge, de la classe sociale, de la situation géographique, du pouvoir d'achat, etc.), en promouvant des processus participatifs inclusifs et égalitaires (bien que plus complexes et plus lents) pour parvenir à des propositions et à des projets que la communauté soutient, qu'elle s'approprie et auxquels elle contribue activement

